



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

**Direction Régionale
de l'Environnement**

AUVERGNE



Document d'Objectifs

de la Zone Spéciale de Conservation

« **Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes** »
site FR 830-2012 (1266 ha)

Document de synthèse validé par le copil du 16 mars 2009



Document réalisé par :



Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cren-auvergne@espaces-naturels.fr



et avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local présidé par M. le Sous-Préfet d'Issoire

SOMMAIRE

RESUME	3
INTRODUCTION	6
I - PRESENTATION GENERALE DU SITE	7
II - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	24
III - LES MESURES DE GESTION	28
IV - LES CONTRATS NATURA 2000	45
V - LA CHARTE NATURA 2000	49
VI - LE SUIVI SCIENTIFIQUE	53

RESUME

Présentation du site

La superficie du site est de **1266 hectares**, répartis sur 8 communes et en deux entités, une centrée sur la vallée de la Couze Chambon entre Champeix et St-Nectaire, l'autre centrée sur le parc animalier d'Ardes.

Cette zone Natura 2000 a été désignée **pour sa diversité d'espèces de chauves-souris. Elle abrite en effet 16 espèces différentes, avec environ 1700 animaux.** Elle abrite 7 habitats naturels et 8 espèces d'intérêt communautaires.

Activités socio-économiques

L'agriculture est présente sur 30% du site. Elle est principalement tournée vers l'élevage ovin et bovin. Son action est importante sur la qualité des territoires de chasse des chauves-souris et la disponibilité en insectes.

La laiterie de Saillant constitue la plus grosse entreprise du secteur et emploie 89 salariés. La bonne maîtrise du traitement des eaux usées issues de cette laiterie est un enjeu important pour la conservation de la qualité de l'eau de la Couze Chambon.

Ce territoire a une vocation touristique clairement affichée qui représente l'activité économique principale avec l'agriculture (hôtellerie, restauration, commerce, parcs de loisirs, musée...). La forte vocation touristique du secteur permet potentiellement une intégration plus facile du patrimoine naturel dans le contexte socio-économique local.

La Couze Chambon est classée en rivière à migrateur et un certain nombre de seuils infranchissables doivent donc être progressivement être mis aux normes pour faciliter la circulation des poissons, dont le chabot.

Cette zone Natura 2000 comprends de vastes secteurs urbains, il s'agira donc de veiller à une bonne compatibilité des documents d'urbanisme et de suivre les travaux d'aménagements routiers.

Les objectifs de développement durable

- Maintenir les activités agricoles extensives, qui constituent un bon compromis entre production économique et maintien de la biodiversité. Il s'agit notamment de soutenir l'élevage à l'herbe et les productions utilisant du foin.
- Maintenir les nombreux espaces verts dans le tissu urbain (parc, jardin...), qui permettent aux chauves-souris de passer de leur gîtes urbains aux zones de chasse rurales.
- Augmenter, en quantité et en qualité, la capacité d'accueil des gîtes (caves), le réseau de haies et de mieux associer la population locale (cohabitation homme/chauves-souris).

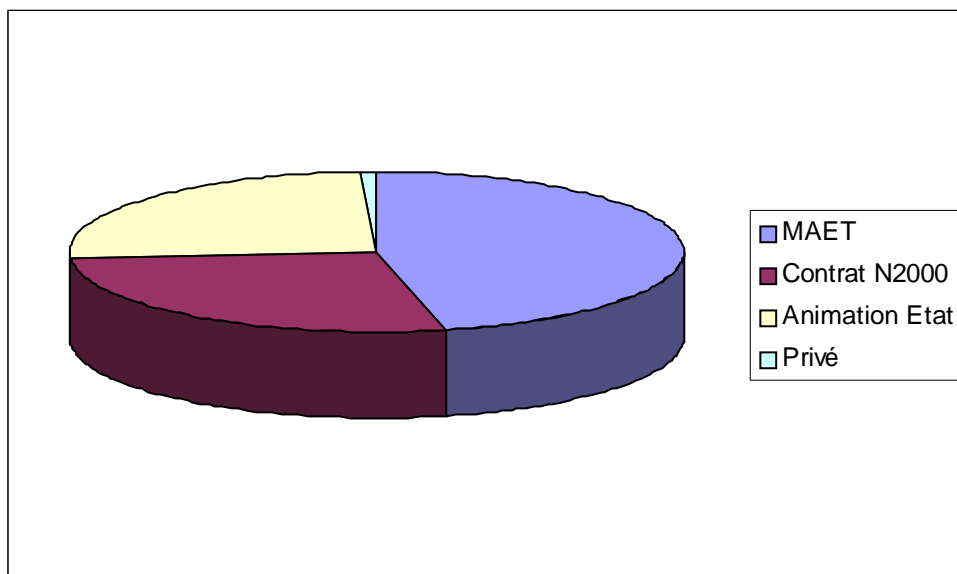
Les actions prévues

	Actions
Travaux de gestion	Planter des haies (GH1)
	Exploiter extensivement les prairies et les pré-bois (GH2)
	Fermer l'accès aux cavités (GH3)
	Acquérir un site pour les chauves-souris (GH4)
	Aménager les gîtes à chauves-souris (GH5)
	Faire pâturer la montagne de la serre (GH6)
	Débroussailler autour des sources salées (GH8)
	Nettoyer le ruisseau de Farges (GH7)
Conseils	Faire signer la charte Natura 2000 (AD1)
	Conseiller les usagers locaux (AD2)
	Intégrer des espaces verts dans le tissu urbain (AD3)
Evaluation	Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivis (SE1)
	Compléter les inventaires naturalistes (SE2)
Communication	Diffuser une lettre d'information (FA1)
	Organiser des visites guidées (FA2)
	Réaliser des équipements d'interprétation (FA3)
Conduite de projet	Mettre en œuvre le document d'objectifs (AD4)

Pour la mise en oeuvre de ces actions, les outils suivants sont disponibles :

- Trois Mesures agri-environnementales pour la gestion des zones agricoles
- Huit contrats Natura 2000
- La Charte Natura 2000

Le Budget prévisionnel



	2009		2010			2011	
	Contrat	Etat	Contrat	Etat	privé	Contrat	Etat
TRAVAUX DE RESTAURATION	130 000 €	3 000 €	145 500 €	3 000 €	5 000 €	25 500 €	3 000 €
SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES		6 000 €		6 000 €			6 000 €
VALORISATION SENSIBILISATION		1 000 €		12 000 €			12 000 €
CONDUITE ET SUIVI DE PROJET		10 000 €		10 000 €			10 000 €
<i>Total</i>	130 000 €	20 000 €	145 500 €	31 000 €	5 000 €	25 500 €	31 000 €

	2012		2013		2014		<i>Total</i>
	Contrat	Etat	Contrat	Etat	Contrat	Etat	
TRAVAUX DE RESTAURATION	25 500 €	3 000 €	25 500 €	3 000 €	45 500 €	3 000 €	420 500 €
SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES		6 000 €		6 000 €		6 000 €	36 000 €
VALORISATION SENSIBILISATION		6 000 €		6 000 €		6 000 €	43 000 €
CONDUITE ET SUIVI DE PROJET		10 000 €		10 000 €		10 000 €	60 000 €
<i>Total</i>	25 500 €	25 000 €	25 500 €	25 000 €	45 500 €	25 000 €	559 500 €

INTRODUCTION

DIRECTIVE “ HABITATS ” ET RESEAU NATURA 2000

Enjeux et application en France :

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent d'espaces où sont présents des milieux naturels (habitats) et des espèces menacées.

Il a pour objectif la préservation de la biodiversité, avec le soin de chercher à concilier les exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Ce réseau est constitué de :

- ❑ zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- ❑ et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'objectifs est à la fois le schéma directeur pour la gestion du site durant 6 ans et l'état initial du site pour l'évaluation de son état de conservation à cette échéance. Il est constitué comme suit :

- Document de synthèse composé :

- * d'un diagnostic biologique et socio-économique,
- * des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- * des actions de gestion qu'ils ont choisi de mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Ce **Document de synthèse** sera envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et sera mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par les sites Natura 2000. Il sera également disponible auprès de la direction régionale de l'environnement d'Auvergne.

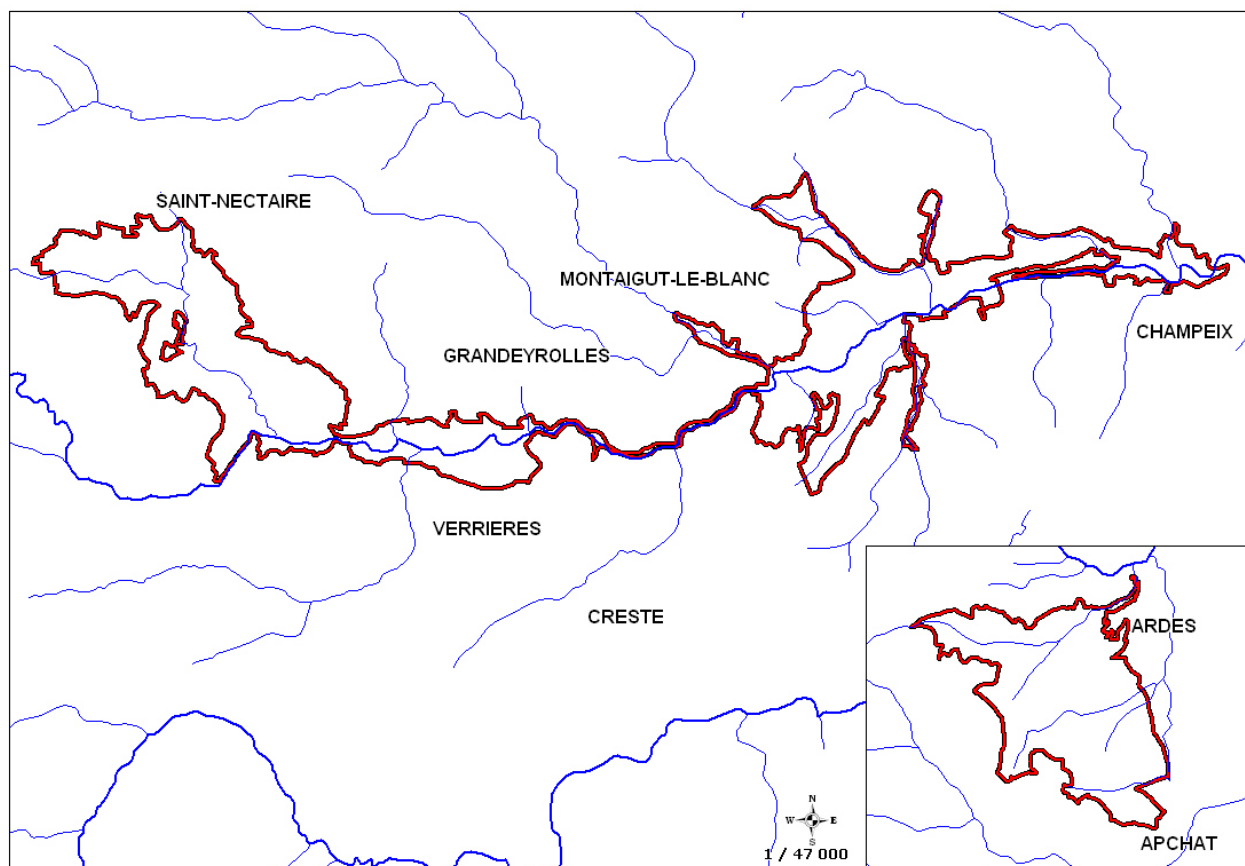
- Document de compilation (disponible auprès des services de l'Etat)

Il est constitué d'éléments cartographiques, biologiques et socio-économiques plus détaillés ainsi que d'un recueil d'éléments administratifs et de communication : comptes-rendus, lettres d'information, principaux courriers,...

I. PRESENTATION GENERALE DU SITE

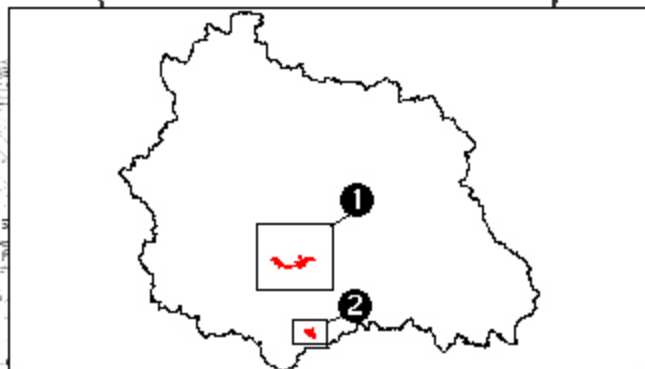
LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES

Ce site Natura 2000 est localisé au cœur des pays coupés des Couzes, à une altitude allant de 450 à 900 mètres. La superficie totale est de **1266 hectares**, répartis sur 8 communes et en deux entités (cf. carte). 60 % du site est inclus dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



Cette zone Natura 2000 a été désignée **pour sa diversité d'espèces de chauves-souris**. Elle abrite en effet **16 espèces différentes**, avec environ **1700 animaux**.

Carte du Périmètre



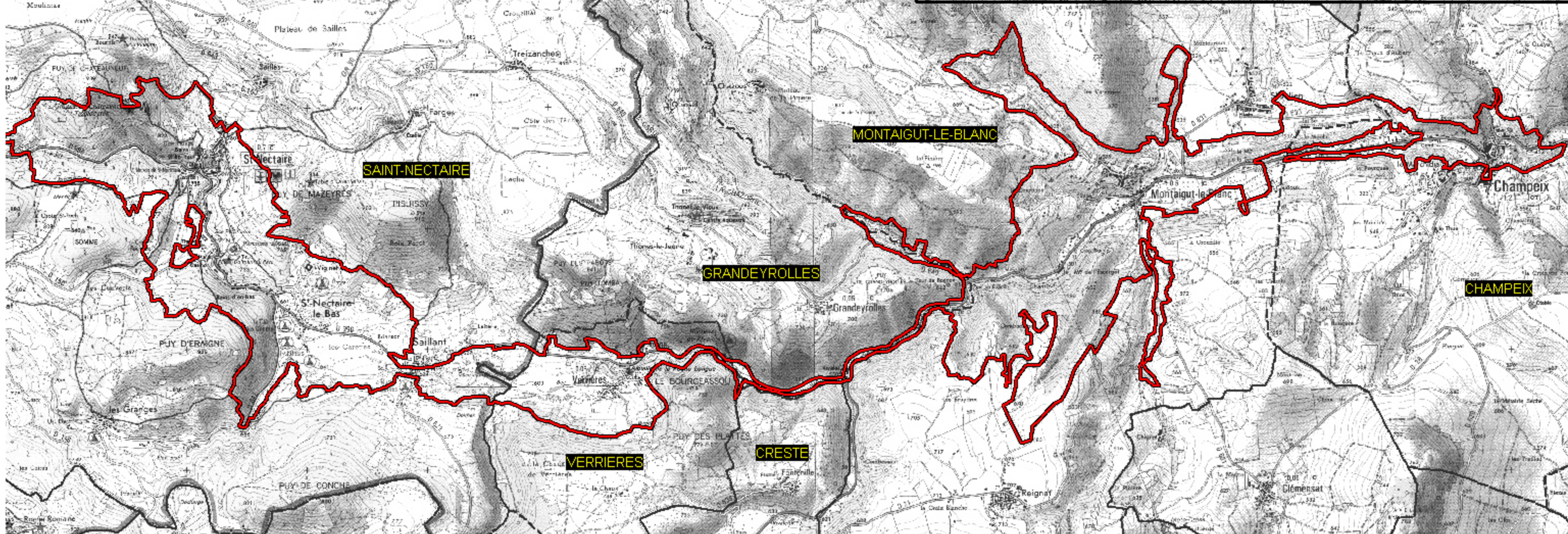
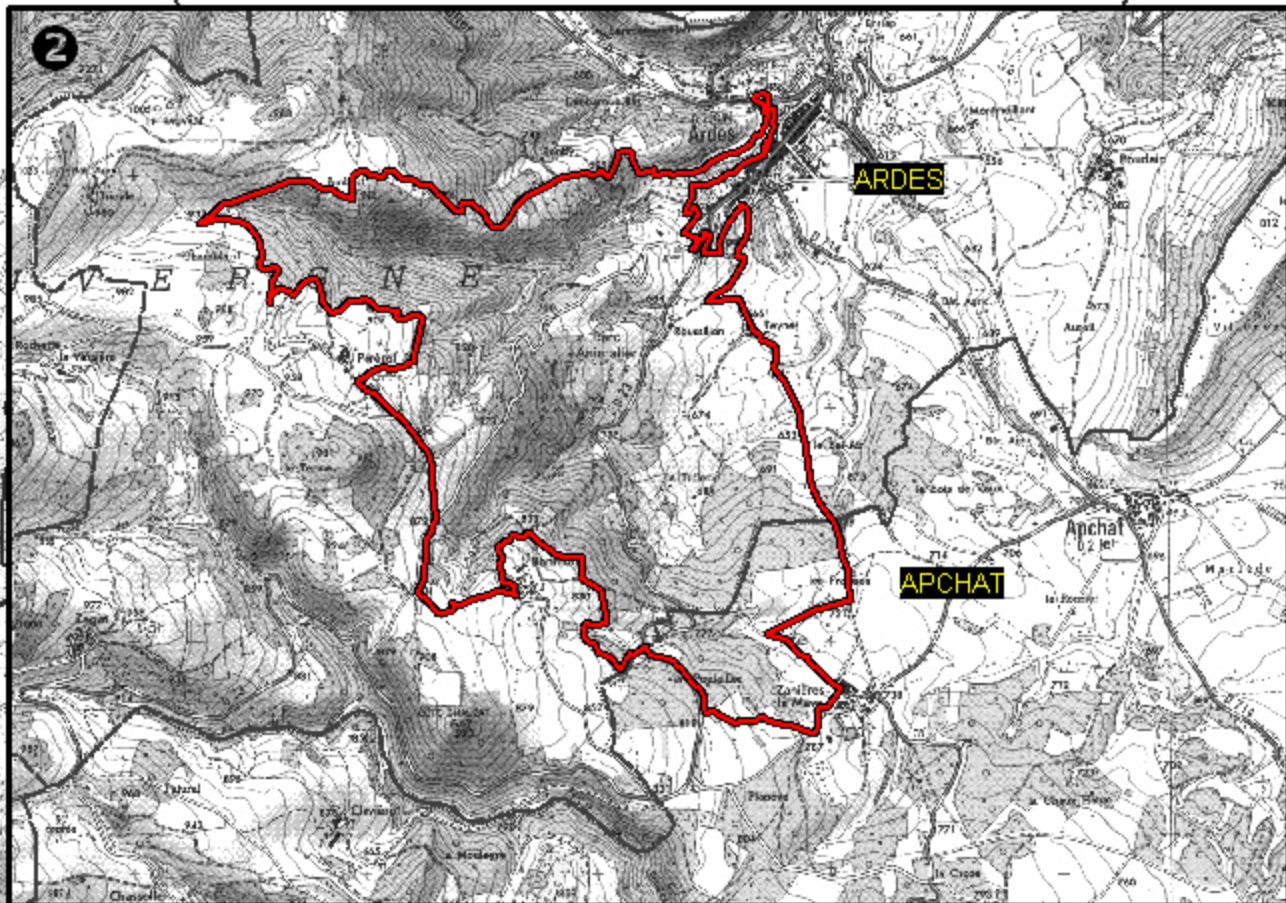
- Périmètre du site
- Limite communale



0 325 750 m

Echelle: 1/32500

Fond : SCAN 25 2006 ©
Réalisation : CEPA, Juin 2008



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne










PRESENTATION ADMINISTRATIVE DU SITE

- N°d'identification du site Natura 2000 : FR 830 2012
- Département concerné : PUY-DE-DOME
- Arrondissement concerné : Issoire.
- Cantons concernés : Champeix et Ardes/Couze.
- Pays : Pays d'Issoire Val d'Allier et Pays du Grand Sancy
- Caractéristiques du site : site éclaté en 2 zonages distincts
- Nombre de communes concernées : 8
- Nombre d'EPCI concernées : 6
- Superficie du site : 1 266 ha

SURFACES Natura 2000 PAR COLLECTIVITES

code INSEE	nom de la commune	superficie du territoire (sig)	% du site	PNRVA	CC Puys et Couze	CC Massif du Sancy	Ardes Communauté	Pays d'Issoire Val d'Allier	Pays du Grand Sancy
63080	Champeix	63,9	5 %	0	63,9			63,9	
63233	Montaigut-le-Blanc	351,7	28%	0	351,7			351,7	
63172	Grandeyrolles	16,5	1%	0	16,5			16,5	
63452	Verrières	83,1	7%	0					
63380	Saint-Nectaire	402,4	32%	402,4		402,4			402,4
63127	Creste	1,8	~	0	1,8			1,8	
63009	Ardes sur Couze	302,7	24%	302,7			302,7	302,7	
63007	Apchat	43,9	3%	43,9			43,9	43,9	
TOTAL		1 266	100,00%	749	434	402	347	781	402

Carte des zonages administratifs

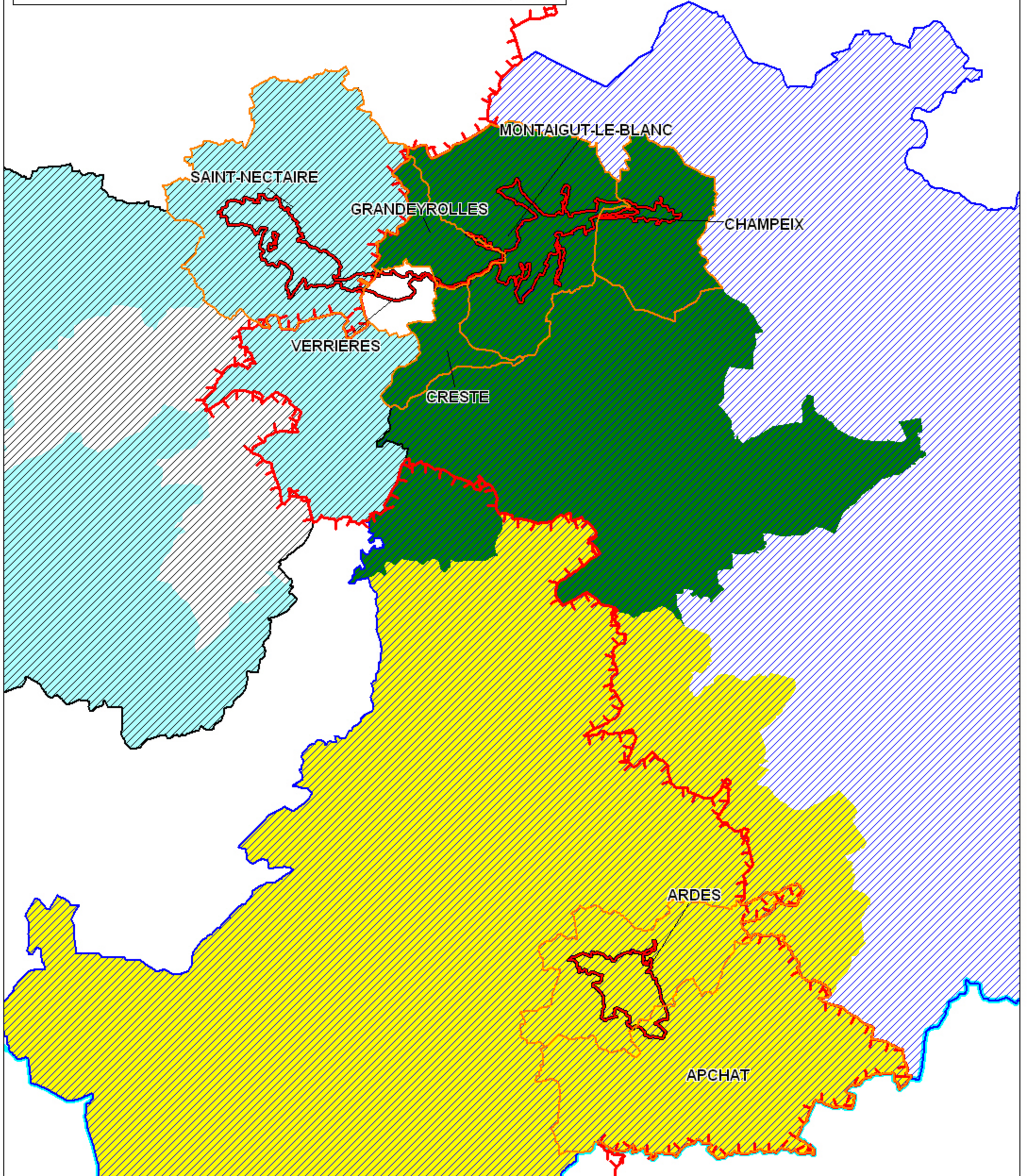
-  Pays du Grand Sancy
-  Pays d'Issoire Val d'Allier Sud
-  Ardes Communauté
-  Communauté de Communes des Puy et des Couzes
-  Communauté de communes du Massif du Sancy
-  Périmètre Natura 2000
-  Limites communales
-  PNR Volcans d'Auvergne
-  Limite départementale



0 1 2 km

Echelle: 1/100 000

Réalisation : CEPA, Juin 2008



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'AUVERGNE

LE PATRIMOINE NATUREL

◆ Habitats naturels justifiant la désignation du site (annexe I de la Directive "Habitats") :

	Nombre d'habitats génériques	Surface dans le site N2000 (ha)	% / surface totale du site N2000
Habitats d'intérêt communautaire	5	127	10 %
Habitats prioritaires	2	49	4 %
Total Habitats d'intérêt communautaire	7	176	14 %
Habitats ne relevant pas de la Directive	26	1093	72 %
Total		1269	100,00%

INTITULE DE L'HABITAT	CODE NATURA 2000	% SURFACE TOTALE DU SITE	SURFACE (HA)	STATUT	Etat de conser- vation* (MNH, 2007)
Sources salées	1340*	Ponctuel	-	PR	
Pelouses semi-arides	6210	2%	26,4	IC	
Mégaphorbiaies	6430	Ponctuel	-	IC	
Prairies de fauche	6510	8%	96,9	IC	
Parois rocheuses	8220	Ponctuel	0,05	IC	
Pelouses pionnières des rochers	8230	0,2%	3,4	IC	
Frênaies-aulnaies des rivières à courant rapide	91E0*	4%	49,3	PR	
TOTAL		14%	176 ha		

D'après Mosaique Environnement, 2006 et complément CEPA pour 1340 et 6430, 2008

*(rouge=mauvais, jaune=inadéquat, vert=favorable, gris=inconnu)

Habitat par Commune	prairie 6510	pelouse 6210	falaise 8220	Rocher 8230	Frênaie-aulnaie 91EO (+ 6430)	Sources salées 1340
Champeix	0	0,148	0	1,93	5	
Montaigut-le-Blanc	1,67	25,42	0	1,48	10	
Grandeyrolles	0	0	0	0	10	
Verrières	24,55	0	0	0	8	
Saint-Nectaire	50,20	0,84	0,056	0	11	Ponctuel
Creste	0				1,3	
Ardes sur Couze	15,12	0	0	0	4	
Apchat	5,36	0	0	0	0	
TOTAL	96,9	26,408	0,056	3,41	49,3	

◆ **Espèces animales justifiant la désignation du site (annexe II de la Directive "Habitats") :**

8 espèces animales d'intérêt communautaire ont été recensées :

Nom de l'espèce	Code N 2000	Effectifs estimés sur le site (nbre d'individus) Hiver	Effectifs estimés sur le site (nbre de femelles) Eté	% des effectifs régionaux	Etat de conservation* (MNH, 2007)
Mammifères					
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	50 -70	150	Hiver : 10%. Eté : 12,5%.	
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	200-250	400	Hiver : 40%. Eté : 50%.	
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	1323	0-1			
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1324	8-15	400	Eté : 8%.	
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	1-5			
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	1-5	70	Eté : 20%.	
Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	1355	Présence sur l'ensemble du linéaire de rivière du site, avec peut être le territoire de 2 voire 3 femelles ?			
Poissons					
Le Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163				

D'après Chauve-souris Auvergne, 2008

Espèce à rechercher :

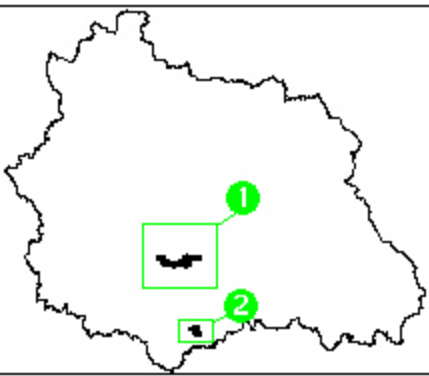
Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Disparu ? Non revu depuis 2003 suite à l'éboulement de la cave (S-Julien)			
--------------------------------------------------	------	---------------------------------------------------------------------------	--	--	--



*(rouge=mauvais, jaune=inéadéquat, vert=favorable, gris=inconnu)

◆ **Autres espèces concernées par la Directive habitat présentes sur le site :**

Nom de l'espèce	Code N 2000	Annexe IV	Annexe V	effectifs source de la donnée	Etat de conservation (MNH, 2007)
Mammifères					
Vespère de Savi <i>Hypsugo savii</i>	1311	X		H : 2 R : 0 CSA, 2008	
Serotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	1327	X		H : 1 R : 0 CSA, 2008	
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	1314	X		H : 1 R : 398 CSA, 2008	
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	1330	X		H : 1 R : 0 CSA, 2008	
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	1322	X		H : 7 R : 2 CSA, 2008	
Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i>	1320	X		H : 0 R : 1 CSA, 2009	
Oreillards gris <i>Plecotus austriacus</i>	1329	X		Oreillard sp. H : 1	
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	1326	X		Oreillard sp. R : 3 CSA, 2008	
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	1309	X		H : 200 R : 50	
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Am06	X		H, R : ND CSA, 2008	
Martre <i>Martes martes</i>	Am18		X	M.Bernard, 2007 Champeix St-Nectaire	
Putois <i>Mustela putorius</i>	Am10		X	M.Bernard, 2006 Champeix Montaigut Grandeyrolle	
Genette <i>Genetta genetta</i>	Am05		X	T.Bernard, 2008 Grandeyrolles M.Bernard, 2004 Champeix C.Birard, 2008 St-Nectaire	
Reptiles					
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	1256	X		CEPA, 2008	
Lézard vert <i>Lacerta bilineata</i>	1263	X		CEPA, 2008	
Couleuvre d'Esculape <i>Elaphe longissima</i>	1281	X		M.Bernard, 2008 Grandeyrolles Montaigut	
Amphibiens					
Alyte <i>Alytes obstetricans</i>	1191	X		M.Bernard, 2008 Champeix, Montaigut	
Crapaud Calamite <i>Bufo calamita</i>	1202	X		M.Bernard, 2005 Montaigut	
Mollusques					
Escargot de Bourgogne <i>Helix pomatia</i>	Ao01		X	M.Bernard, 2008	
Plantes					
Perce-neige <i>Galanthus nivalis</i>	Fs05		X	CBNMC, 2006	

Carte des statuts des habitats naturels d'intérêt communautaire



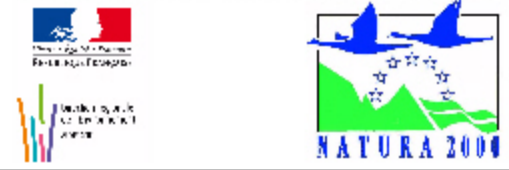
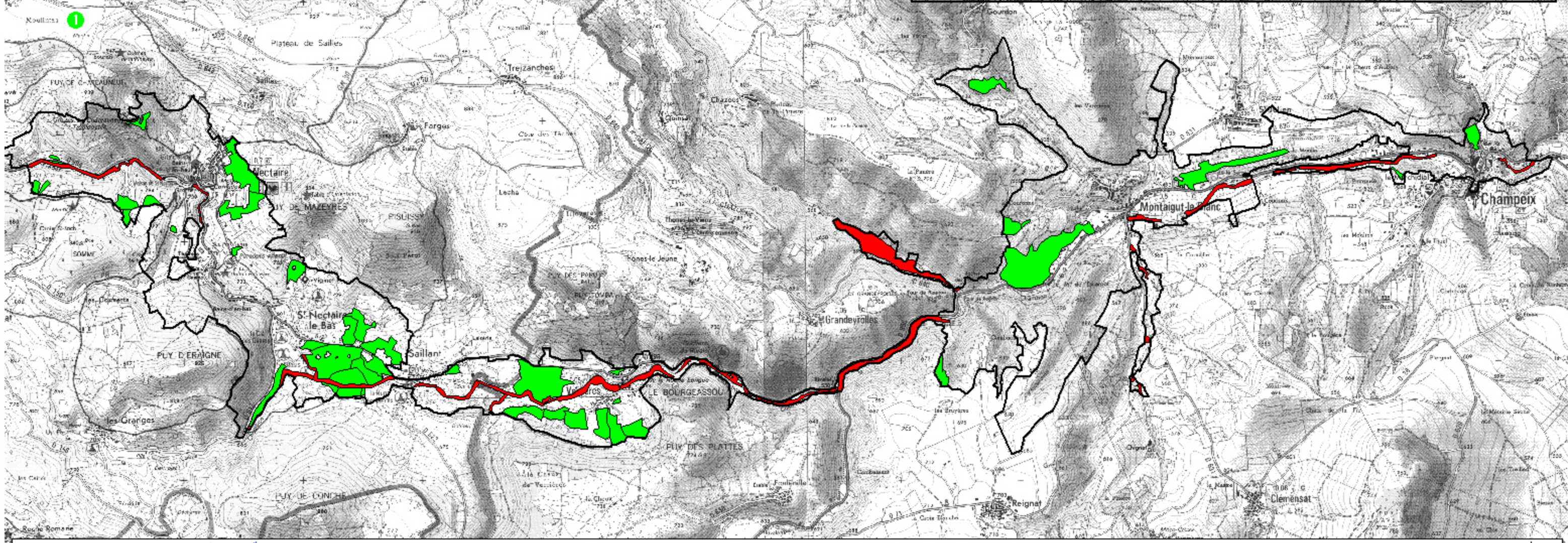
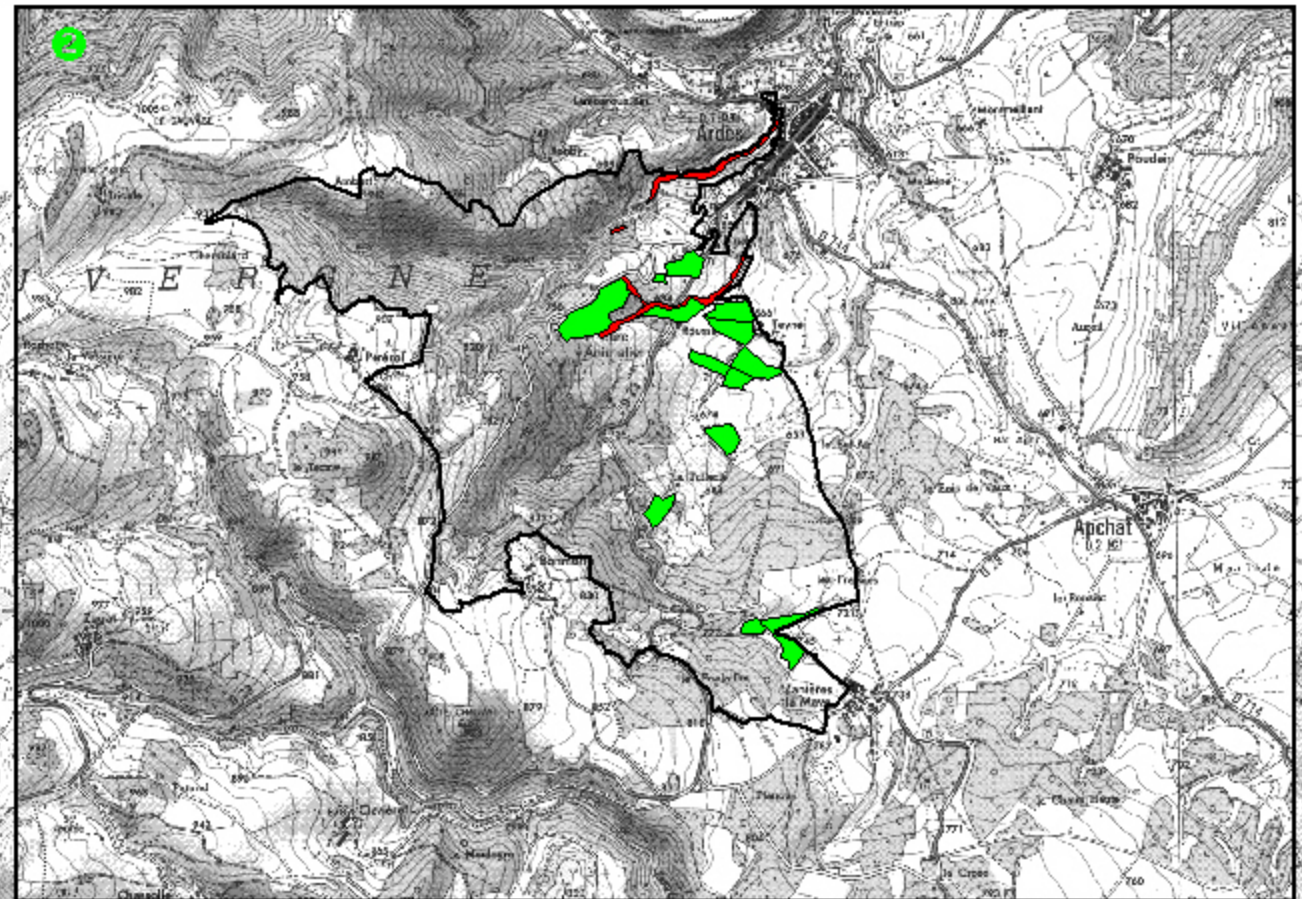
 Habitat d'intérêt communautaire
 Habitat d'intérêt prioritaire

 Périmètre du site



Echelle: 1/32500
0 325 750 m

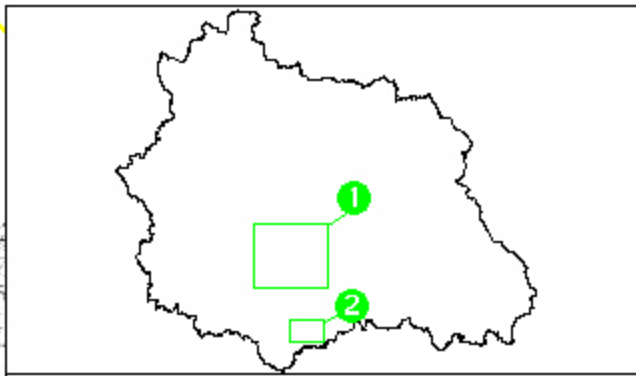
Fond : SCAN 25 2006 ©
Source: Mosaïque environnement, cartographie CHANE 2006
Réalisation : CEPA, Juin 2008






REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"



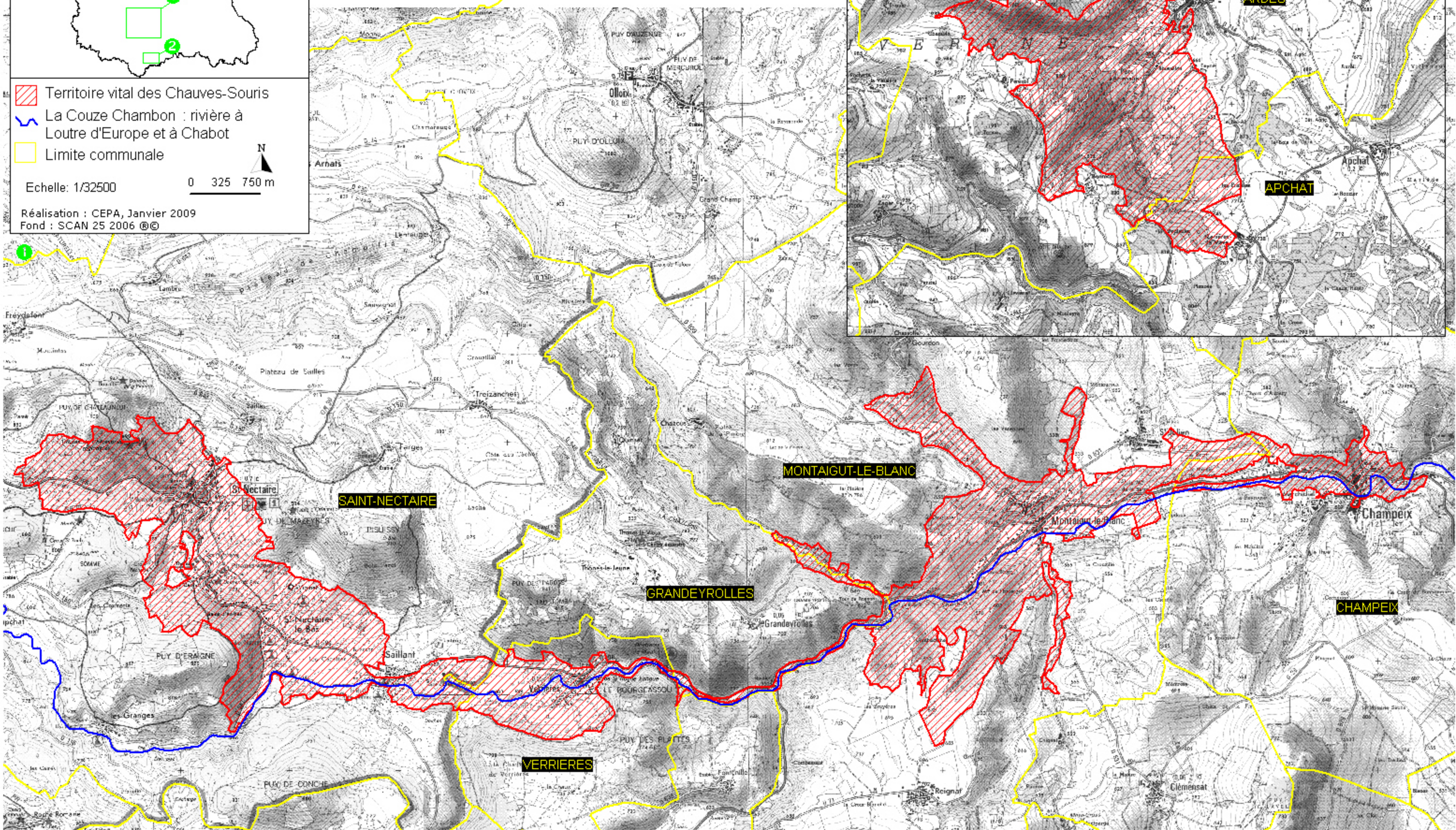
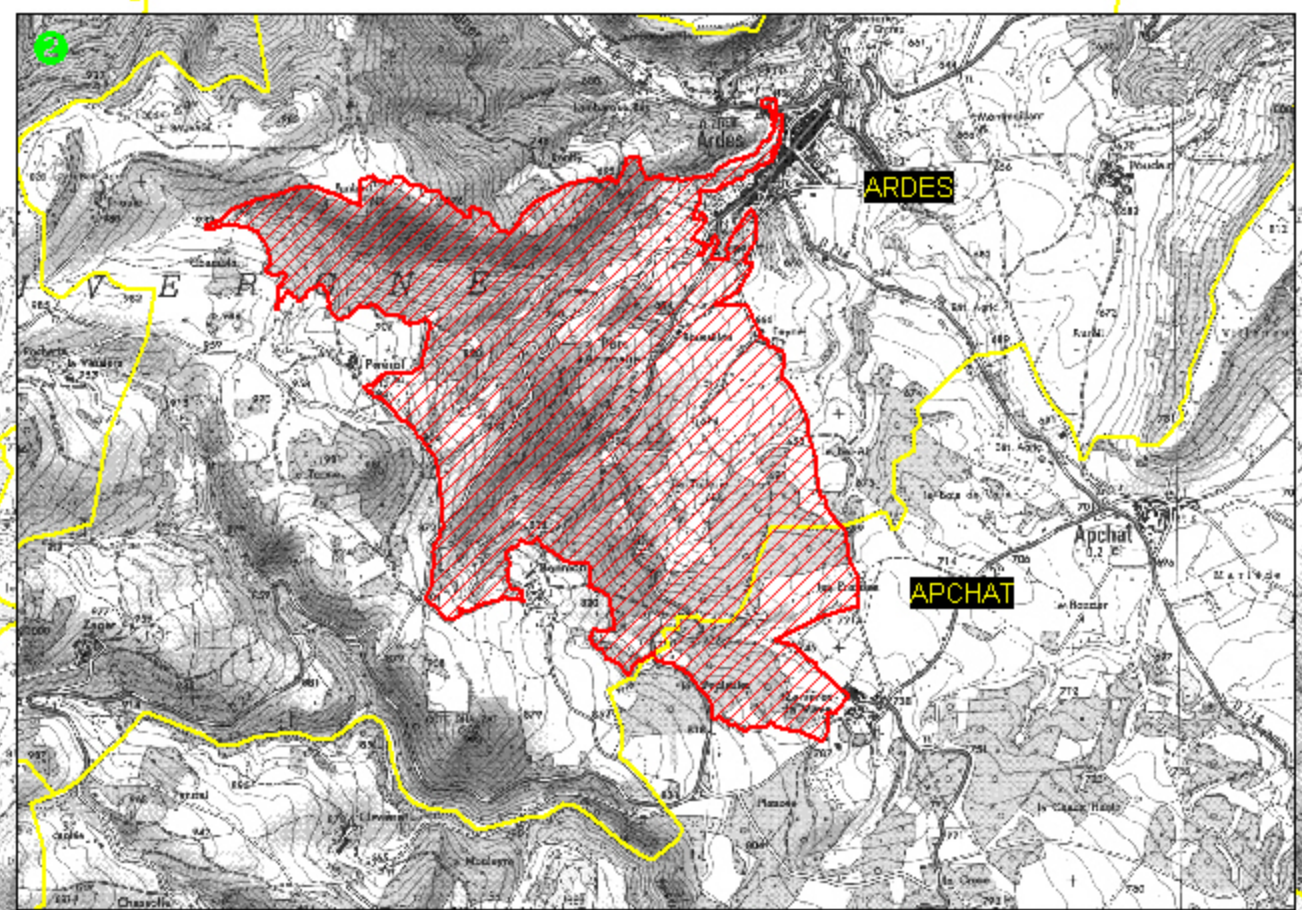
Carte de localisation des espèces



 Territoire vital des Chauves-Souris
 La Couze Chambon : rivière à Loutre d'Europe et à Chabot
 Limite communale

Echelle: 1/32500
0 325 750 m

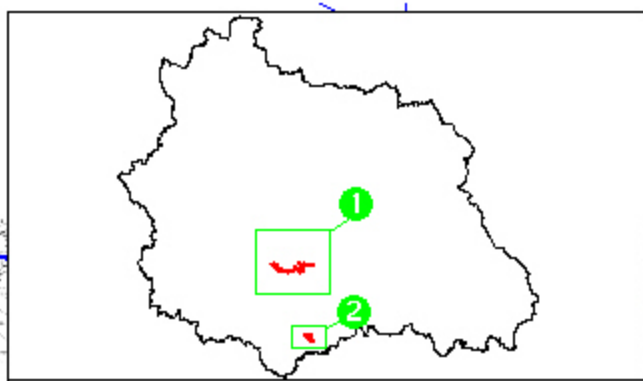
Réalisation : CEPA, Janvier 2009
Fond : SCAN 25 2006 ©©



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"



Carte des zones humides



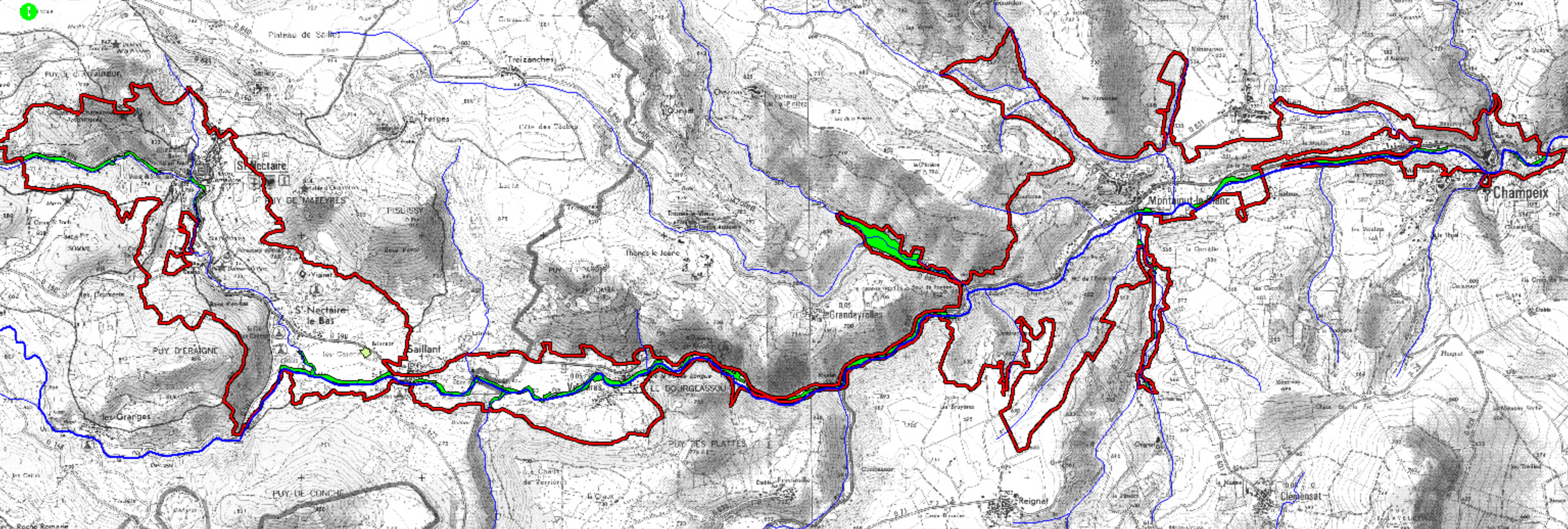
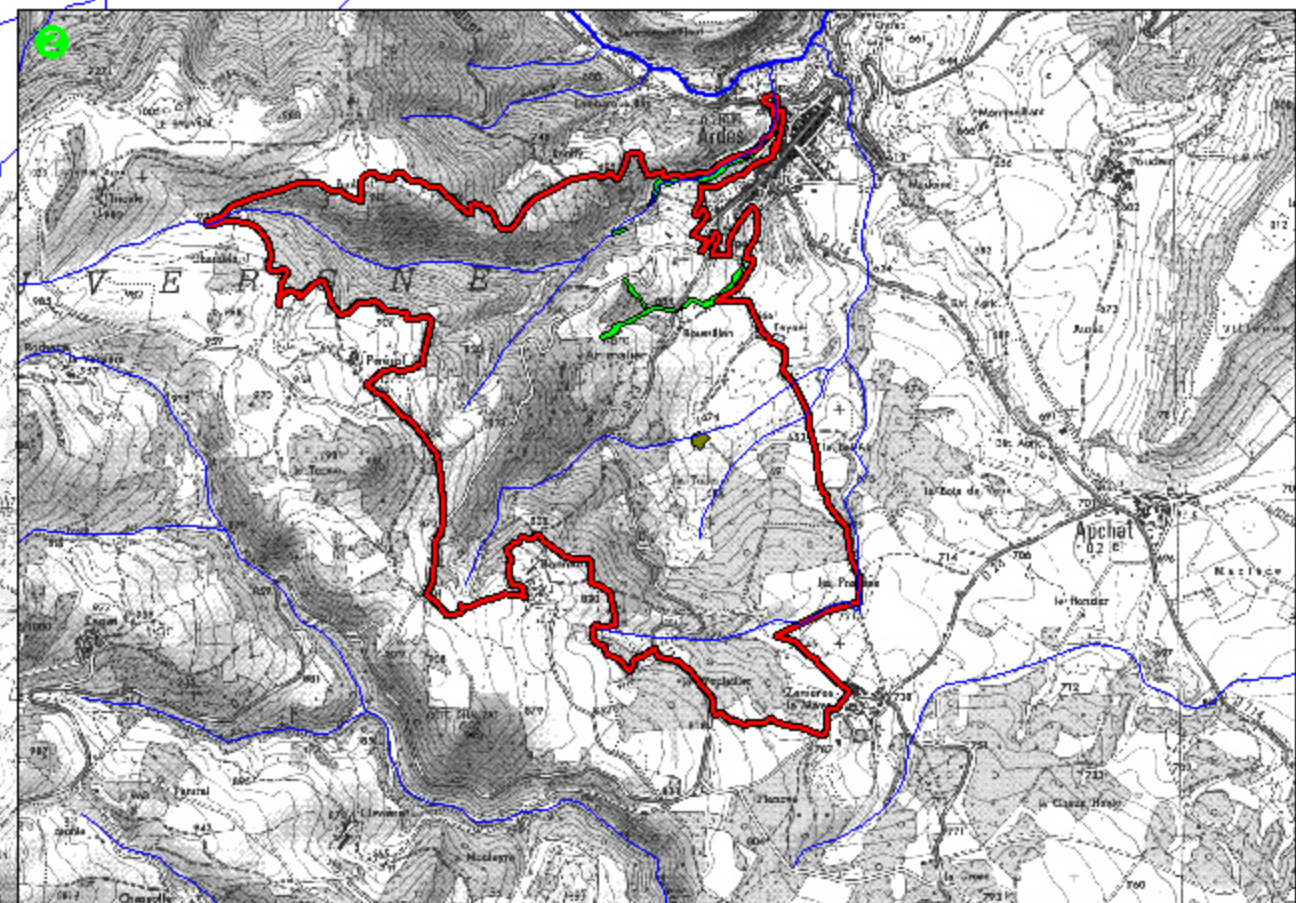
- Eaux dormantes
- Magnocariçaie
- Prairie humide eutrophe
- Frênaie-aulnaie des rivières

- Cours d'eau
- Périmètre du site



Echelle: 1/32500
0 325 750 m

Fond : SCAN 25 2006 ©©
Source: Mosaïque environnement, cartographie CHANE 2006
Réalisation : CEPA, Juin 2008



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"

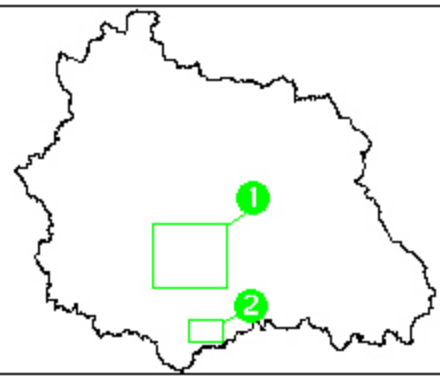


CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'Auvergne

Localisation des principaux gîtes à chauves-souris (247)

Communes	Nom du secteur
Champeix	Cave de Beaugeix (1)
	Caves de la rue de Versailles (10)
	Abris sous roche de Moulard (3)
	Cavités de Beauregard (2)
	Cavités d'Aubary (5)
	Caves de Marchidial (2)
Montaigut	Réseau de caves de St-Julien (133)
	Caves de la route de St-Julien (2)
	Eglise de Montaigut
	Caves est de Montaigut (30)
	Caves ouest de Montaigut (11)
	Pont Rognon (à cheval sur Grandeyrolles)
	Habitation particulière route de Reignat
St-Nectaire	Office de Tourisme (3)
	Galerie de captage route de Sapchat
	Bâtiment des pétrifications
	Grottes de Mauroc (2)
	Cavité de la Mège
	Galerie de captage face à maison de St-Nectaire
	Canalisation d'égouts
	Anciens bains
	Cavités de Chateauneuf (2)
	Réseau de caves de Saillant (environ 30)
Ardes/Couzes	Sanatorium du Parc animalier
	Eglise

Carte de localisation des gîtes à chauve-souris



LOCALISATION DES GITES

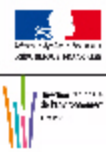
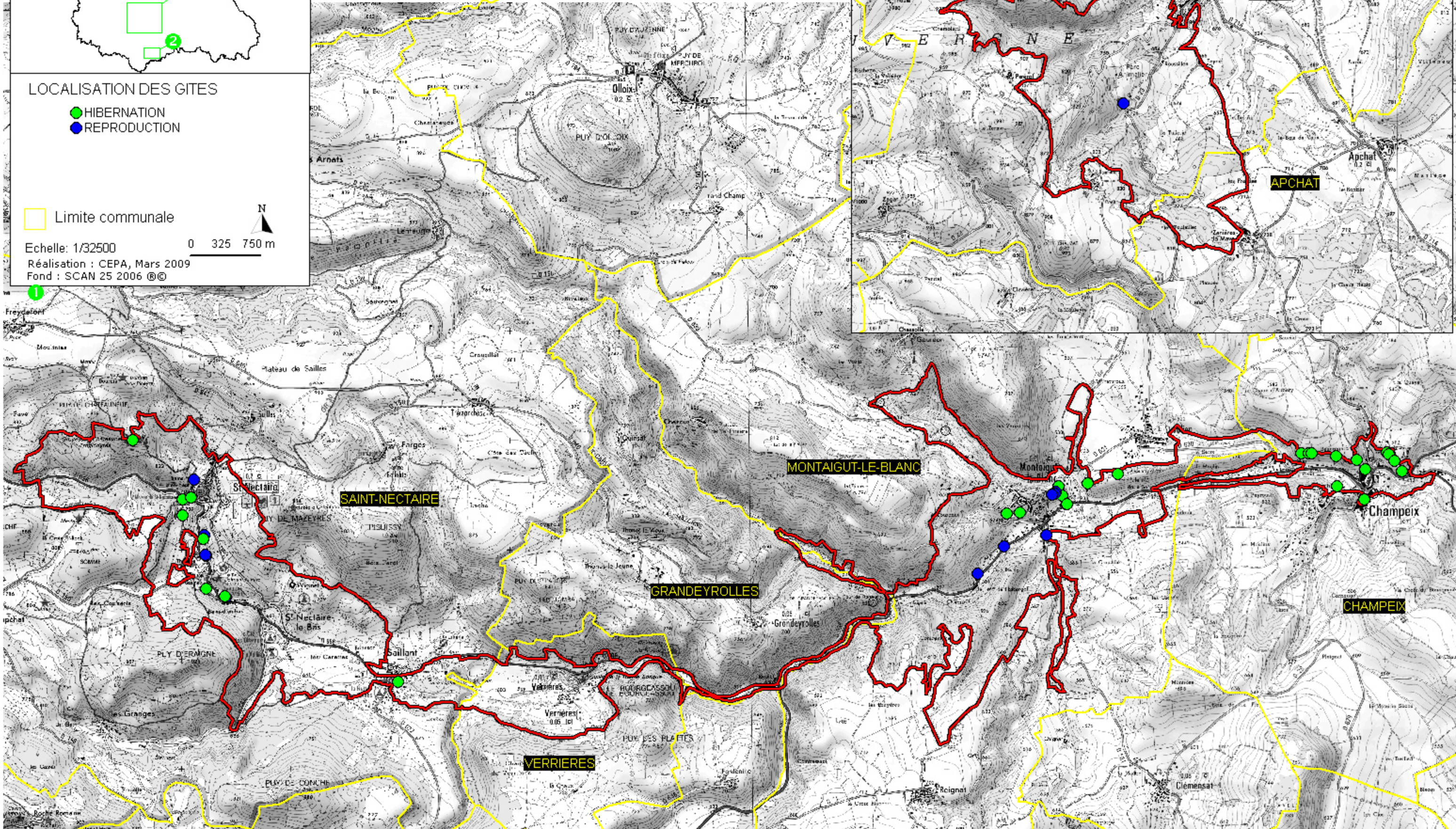
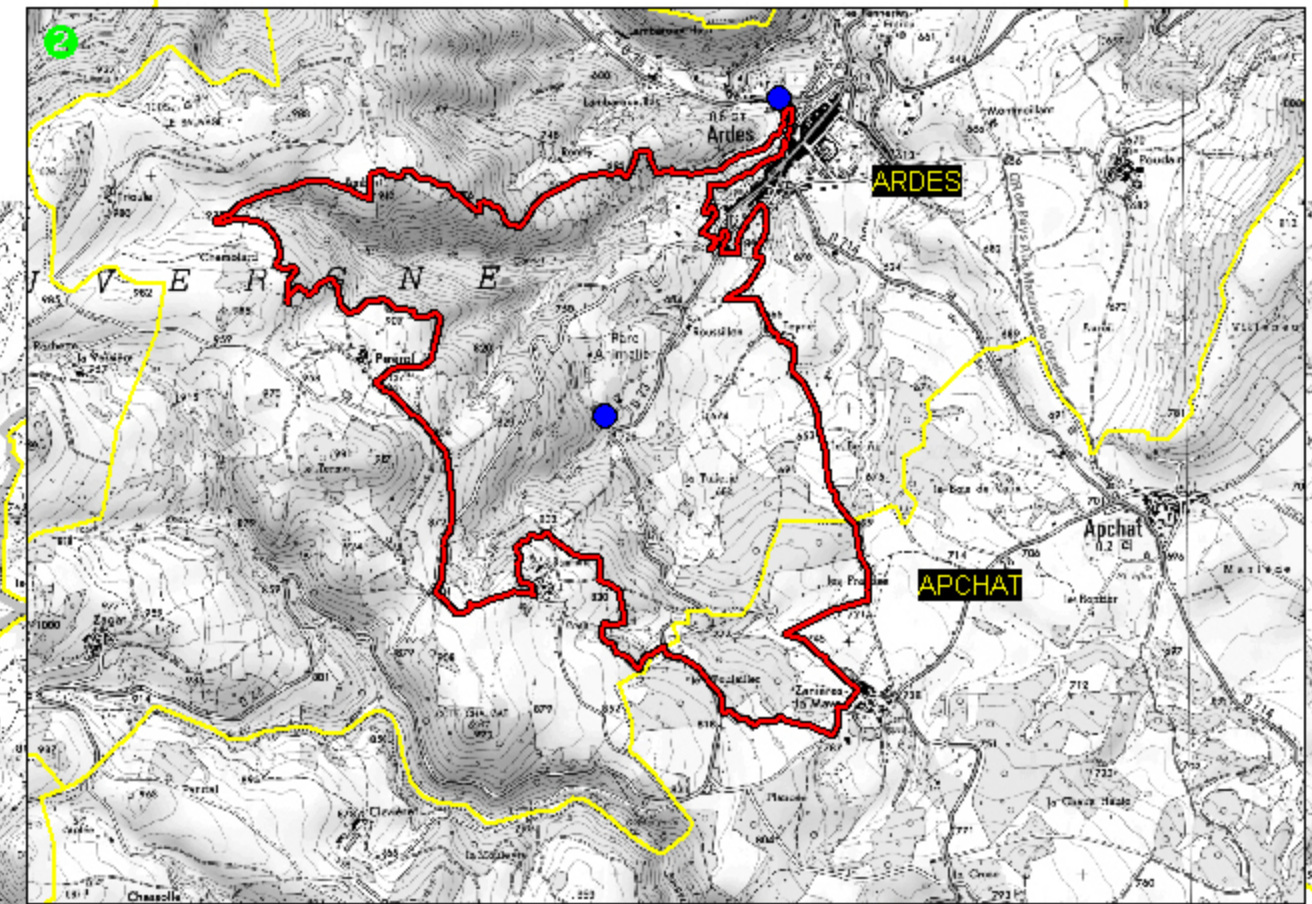
- HIBERNATION
- REPRODUCTION

Limite communale



Echelle: 1/32500
0 325 750 m

Réalisation : CEPA, Mars 2009
Fond : SCAN 25 2006 ©



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"



◆ Zones d'influence principale des HABITATS

La conservation des habitats nécessite également de tenir compte de zones d'influence qui peuvent sortir des limites du site Natura 2000. Il ne s'agit pas d'étendre ces limites mais bien d'évaluer scientifiquement un périmètre d'influence pour tenir compte des flux entre les écosystèmes et de l'impact d'éventuels projets en périphérie du site.

HABITATS	Zones d'influences
PELOUSES SECHES, PRAIRIE DE FAUCHE	Une dizaine de mètres autour de l'habitat
RIVIERE	
<i>Hautes herbes des rives</i>	Quelques mètres autour de l'habitat
<i>Forêts des rives</i>	Quelques mètres autour de l'habitat
SOURCES	Zone d'alimentation de la source (plusieurs km ² parfois)
ROCHERS	Quelques mètres autour de l'habitat

◆ Zones d'influence principale des habitats d'espèces

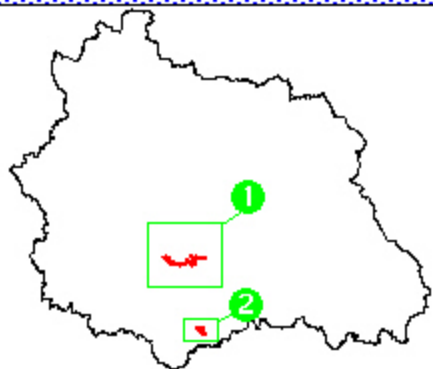
La conservation des espèces nécessite également de tenir compte de zones d'influence qui peuvent sortir des limites du site Natura 2000. Il ne s'agit pas d'étendre ces limites mais bien d'évaluer scientifiquement un périmètre d'influence pour tenir compte du territoire de la population et de l'impact d'éventuels projets en périphérie du site.

ESPECES	Habitat hors périmètre	Zone d'influence
FAUNE AQUATIQUE		
Loutre d'Europe	Couze Chambon et affluents et leurs forêts alluviales	Bassins versants de la Couze Chambon. Le Limousin et le secteur Ouest du Puy-de-Dôme constituent les noyaux de population à partir desquels la Loutre a colonisé les Couzes.
Chabot	Couze Chambon	Bassins versants de la Couze Chambon
CHAUVES-SOURIS		
Petit Rhinolophe		5 à 10 km autour des gîtes (gîtes d'hiver et gîtes d'été pouvant être séparés de 10 km)
Grand Rhinolophe		20 à 30 km autour des gîtes (gîtes d'hiver et gîtes d'été pouvant être séparés de 30 km)
Murin de Beschtein		35 km autour des gîtes (gîtes d'hiver et gîtes d'été pouvant être séparés de 35 km)
Grand Murin		200 km autour des gîtes (gîtes d'hiver et gîtes d'été pouvant être séparés de 200 km)
Murin à oreilles échanquées		40 km autour des gîtes (gîtes d'hiver et gîtes d'été pouvant être séparés de 40 km)
Barbastelle		700 m autour des gîtes d'été (déplacements locaux mais forte mobilité)

INVENTAIRES ET PROTECTION EXISTANTES

Patrimoine naturel		
<i>Autre site Natura 2000</i>		
	Champeix	ZPS pays des Couzes (FR 831 2011)
	Montaigut le Blanc	ZPS pays des Couzes (FR 831 2011)
	Grandeyrolles	ZPS pays des Couzes (FR 831 2011)
	Verrières	ZPS pays des Couzes (FR 831 2011)
	St-Nectaire	ZPS pays des Couzes (FR 831 2011)
	Ardes/Couzes	ZPS pays des Couzes (FR 831 2011)
	Apchat	ZPS pays des Couzes (FR 831 2011)
<i>ZNIEFF (liste révisée et validée en 2008)</i>		
	Champeix	ENVIRONS DE MONTAIGUT-LE-BLANC ET CHAMPEIX (N°00006236C - 17/12/08)
	Montaigut le Blanc	ENVIRONS DE MONTAIGUT-LE-BLANC ET CHAMPEIX (n°00006236C - 17/12/08) VALLON DE QUINSAT (n°00180029 - 21/05/08) PONT DU RIVALET (n°00180030 - 02/10/08)
	Grandeyrolles	ENVIRONS DE MONTAIGUT-LE-BLANC ET CHAMPEIX (n°00006236C - 17/12/08) VALLON DE QUINSAT (n°00180029 - 21/05/08) PONT DU RIVALET (n°00180030 - 02/10/08)
	Verrières	PONT DU RIVALET (n°00180030 - 02/10/08)
	St-Nectaire	GITES DE SAINT NECTAIRE (n°00006241C - 17/12/08) BOIS PAROT (n°00006077 - 17/12/08) MARAIS SALE DE ST-NECTAIRE (n°00006062 - 21/05/08) VALLON DE QUINSAT (n°00180029 - 21/05/08)
	Ardes/Couzes	ENVIRONS D'ARDES (n°00180078C - 17/12/08)
Patrimoine historique		
<i>Site inscrit</i>		
	Champeix	Bourg de Champeix et ses environs
<i>Monuments classés</i>		
	Champeix	Château fort 13ème
	Champeix	Eglise Ste-Croix 12ème
	Champeix	Eglise St-Jean du Marchindial (12ème-18ème)
	Champeix	Menhir « Pierre Fichade »
	Montaigut le Blanc	Château fort (13ème-15ème)
	Montaigut le Blanc	Fortification d'agglomération (13ème-15ème)
	St-Nectaire	Croix du Marchindial (15ème)
	St-Nectaire	Dolmen de la Pineyre
	St-Nectaire	Dolmen de Saillant
	St-Nectaire	Dolmen du Parc
	St-Nectaire	Eglise (12 ème)
	Ardes/Couzes	Eglise St-Dizaint

Carte des protections réglementaires

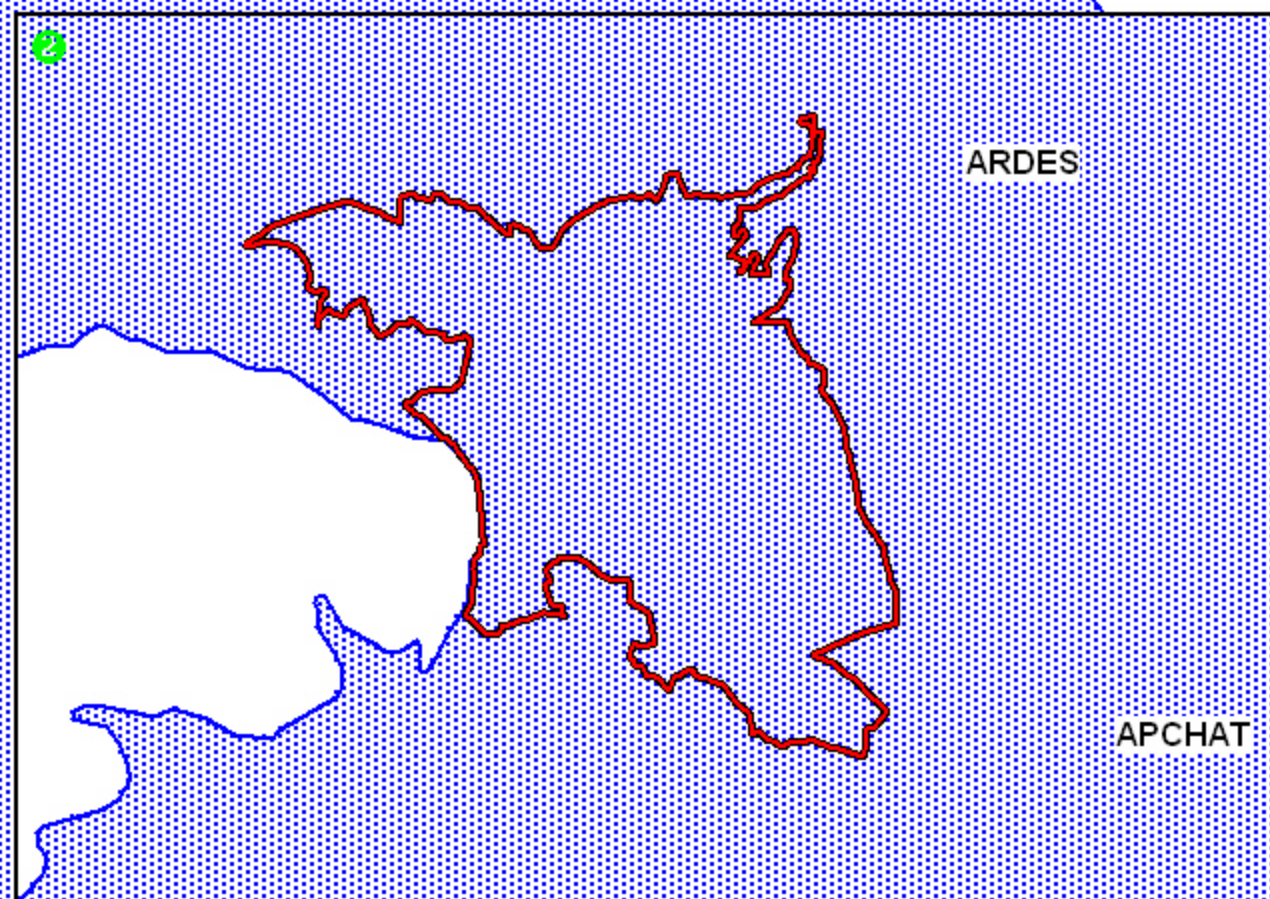


- Zone de protection spéciale "Pays des Couzes"
- Site inscrit "Bourg de Champeix et ses abords"
- Périmètre du site

Echelle: 1/32500 0 325 750 m



Réalisation : CEPA, Juin 2008



MONTAIGUT-LE-BLANC

SAINT-NECTAIRE

GRANDEYROLLES

CHAMPEIX

VERRIERES

CRESTE



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"



CONSERVATOIRE
DES ESPACES
ET PAYSAGES
D'AUVERGNE

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE DU SECTEUR ET DE SES ACTEURS

L'AGRICULTURE SUR LE SITE

Les exploitations agricoles

Une quarantaine d'exploitants agricoles sont potentiellement concernés par ce site qui comprend 240 îlots PAC représentant 383 ha, soit 30% du site. L'agriculture est principalement tournée vers l'élevage ovin et bovin qui utilise de nombreuses zones broussailleuses (landes, prés-bois). Les cultures céréalières sont peu présentes. Un maraîcher est présent à Montaigut le blanc. Il reste également quelques pré-vergers dispersés çà et là. On notera aussi que 18 ha de coteaux secs en terrasses sont en déprise agricole. Cela concerne surtout « la montagne de la Serre » entre Champeix et Montaigut le blanc.

Le périmètre éligible aux MAET proposée est le périmètre Natura 2000 réajusté à la marge aux limites des îlots PAC. Il devrait couvrir 1285 ha (+1% par rapport à la zone Natura 2000 – validation en cours).

Communes où il y a un usage agricole et où les superficies de prairies à conserver sont importantes	Communes concernées par la déprise agricole alors que les superficies de pelouses sèches à conserver sont importantes.
St-Nectaire, Montaigut le Blanc, Verrières et Ardes-sur-Couze	Champeix et Montaigut-le-Blanc

Inventaire des principales exploitations agricoles pouvant être concernées (liste approximative)

Champeix	M. ROY Philippe	
Montaigut-le-Blanc – le Bourg	M.GOUTAGNY-BAILLY Patrice	Maraîchage bio
Montaigut-le-Blanc – le Bourg	M.Mme VIGNAL Gilles	Ovin + bovin
Montaigut-le-Blanc – le Bourg	Mme MAUNEYRON mauricette	
Montaigut-le-Blanc – Gourdon	M.VEYSSIERE	
Montaigut-le-Blanc – Reignat	M.MONTES	
Montaigut-le-Blanc – Reignat	M.AUZANNAT	
Montaigut-le-Blanc – Reignat	M.SAUZET Jean Luc	
Montaigut-le-Blanc – Chazoux	M.ESQUERDO lionnel	
Montaigut-le-Blanc – St-Julien	M.ROUGET Yvon	Céréales
Montaigut-le-Blanc – St-Julien	M.JARLIER	
Montaigut-le-Blanc – St-Julien	GAEC DE FARGES	Caves
Verrières	M.LEGOUEX	Brebis (50)
	Mme.CHAMBE Chantal	Vaches allaitantes
	MAGNE Alain	
	GAYME	
St-Nectaire – le Haut, dolmen	M. PEROL	
	M.GUILHANT	
St-Nectaire – le Haut, Viginet	M.AUGERES	ovins
St-Nectaire – le Bas-Saillant	M.ROUSSEL	
	M.PAPON	
	M.GAYME	

St-Nectaire - Farges	GAEC DE FARGES	Vaches laitières
St-Nectaire	GAEC de Lobia	
	GAEC Martin	
Ardes/Couze	M. BOURDIOL Jean-Paul	ovins
Ardes/Couze	M.LEVET Christophe	
Ardes/Couze	M.FONTEIX Luc	
Ardes/Couze	MOMPLOT Gilbert	
Ardes/Couze	SAVIGNAT Abel	
Ardes/Couze	BLANC Bernard et Florence	Parc animalier (zoo)
Apchat	Centre Equestre	
Apchat	GAEC de FECHAL	
Apchat	SCEA BAFOIL-SENEZE	
Apchat	VACHELARD	
Apchat	VAISSERE Guy	
Apchat	VANDRAND Jean Claude	

La production fromagère

- La laiterie de St-Nectaire (Saillant)

Cette laiterie constitue la plus grosse entreprise du secteur et emploie 89 salariés. La bonne maîtrise du traitement des eaux usées issues de cette laiterie est un enjeu important pour la conservation de la qualité de l'eau de la Couze Chambon et des espèces qui lui sont liées : Chabot et Loutre.

Il y a déjà eu dans le passé des problèmes de pollution du ruisseau de Farges qui se jette ensuite dans la Couze Chambon. Ces problèmes ont été réduits depuis 2003 (mise aux normes, meilleure gestion des rejets).

- Les caves d'affinage (St-Julien)

L'utilisation professionnelle de caves pour l'affinage des fromages n'est pas toujours compatible avec le maintien d'accès pour les chauves-souris. Compte-tenu de l'abondance des caves sur ce site Natura 2000, l'impact de cette activité n'est pas significatif sur les populations de chauves-souris qui peuvent se déplacer en fonction de la variabilité dans l'aménagement des caves (restauration des unes, abandon des autres). Dans le cadre de l'aménagement de nouvelles caves pour l'affinage, un choix consensuel pourrait être fait en croisant l'intérêt pour l'affinage et l'intérêt écologique.

Il serait souhaitable d'envisager un aménagement global du site des caves de Saint-Julien en particulier intégrant des problématiques environnementales, économiques mais aussi sociales (activités de loisirs, caves privées) et paysagères.

La viticulture

Très présente au début du siècle, avant que le phylloxéra ne ruine le vignoble, la vigne connaît aujourd'hui un nouveau dynamisme suite à différentes opérations de restructuration et d'amélioration qualitative.

Une délimitation d'Appellation de Vins de Qualité Supérieure (A.O.V.D.Q.S.) "Côte d'Auvergne" intéresse environ 2300 ha sur le département du Puy-de-Dôme.

Il n'y a pas de zonage AOVDQS sur ce site Natura 2000. Une vigne est présente à Montaigu le Blanc.

LE TOURISME

Activités touristiques

Elles sont très présentes sur ce territoire à vocation touristique clairement affichée et elles représentent également l'activité économique principale avec l'agriculture (hôtellerie, restauration, commerce, parcs de loisirs, musée...). Le Parc animalier d'Ardes/Couze a accueilli 70 000 visiteurs en 2008 et constitue une attraction payante de niveau départemental.

Certaines activités peuvent avoir un impact sur la conservation des chauves-souris :

- Eclairage des monuments où il y a des gîtes.
- Dérangement de la faune.

Dans ces cas, des compromis dans les aménagements doivent être recherchés, comme cela a déjà été fait pour l'éclairage de l'église de Montaigut ou l'intégration des chauves-souris dans les visites (Zoo d'Ardes/Couze, bâtiment des pétrifications).

La forte vocation touristique du secteur permet potentiellement une intégration plus facile du patrimoine naturel dans le contexte socio-économique local. Au niveau communication, une articulation avec les sites touristiques est souhaitable (ex : Zoo d'Ardes/Couze, panneaux sur les chauves-souris sauvages du zoo).

LES LOISIRS

La chasse

Activité très présente sur le site, la chasse concerne (8 ?) sociétés de chasse. Tous les types de gibier sont chassés sur les zonages du site. Le Cerf élaphe est présent sur le territoire.

La procédure Natura 2000 n'envisage en aucune manière de modifier l'activité chasse sur le site.

Les opérations mises en œuvre ou attendues par les chasseurs en terme d'entretien des sites sont en générales compatibles avec Natura 2000 (équilibre entre les pelouses ouvertes et fermées (broussaille), maintien des zones humides, canalisation et information des promeneurs).

Inventaire des principales sociétés de chasse

Communes	Nom	Siège de la société
Champeix	La Champillaude	11 che tourouze - 63320 Champeix
Montaigut-le-Blanc	?	
Grandeyrolles	?	
Verrières	?	
St-Nectaire	?	
Ardes/Couze	L'Ardoisienne	Grande rue - 63 420 Ardes/Couze
Ardes/Couze	Pierre Blanche	Place du foirail - 63420 Ardes/couzes
Apchat	St-Hubert d'Apchat	Bord - 63420 APCHAT

La pêche

Cette activité concerne la Couze Chambon et ses affluents (2 APPMA et une société privée). La plupart des opérations mises en œuvre ou attendues par les pêcheurs en terme d'entretien des sites sont en générales compatibles avec la Directive (amélioration de la qualité de l'eau, suppression des obstacles sur le linéaire, gestion des ripisylves).

Liste des sociétés de pêches intervenant sur le site

Champeix, Montaigut-le-Blanc	AAPPMA Coudes
Grandeyrolles, Verrière, St-Nectaire	Société privée de St-Nectaire
Ardes/Couze et Achat	AAPPMA d'Ardes/couze

La présence d'une société privée sur le secteur limite l'utilisation d'argent publique pour l'entretien des ruisseaux. En effet, depuis 2008, tout investissement d'argent publique est soumis à l'attribution du bail de pêche à la fédération départementale (voir L 435-5 du code de l'environnement).

Randonnées et circuits de découverte

Les circuits de randonnées et de découvertes, ainsi que les parcours d'orientation sont très nombreux.

Les outils de communication que constituent ces circuits sur le patrimoine local peuvent être un atout pour une information sur le patrimoine naturel du site.

Il faut également veiller à ce que les circuits ne passent pas trop près des gîtes accessibles (risque de dérangement des chauves-souris).

Activités sportives

Plusieurs parcours sportifs sont présents sur la commune de St-Nectaire. Signalons également une activité relativement importante de sports mécanisés (moto, quad, 4x4) et de VTT.

LES AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES

La production d'électricité

- Les éoliennes

Plusieurs projets d'implantation d'éoliennes sont à l'étude dans le secteur, à proximité mais à l'extérieur de la zone Natura 2000, dont un à St-Victor-la-rivière. Compte-tenu des enjeux sur les espèces volantes susceptibles d'être tuées par les pales (chauves-souris, oiseaux), des études d'incidences de leurs impacts doivent être réalisées. Une éolienne tue en moyenne 20 chauves-souris/an, mais cela dépend beaucoup de leur emplacement. Une réflexion est également engagée pour rechercher des modalités d'exploitation compatibles avec la biologie des chauves-souris (arrêt temporaire des pâles à certaines périodes – projet CHIROTECH).

L'implantation d'éolienne relève d'un problème identifié dans le cadre de l'article 6 de la Directive " Habitats "

Extrait de l'article 6 (Cf. introduction) :

« Si en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des RAISONS IMPERATIVES D'INTERET PUBLIC MAJEUR, y compris de nature sociale ou économique, l'Etat membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale Natura 2000 est protégée. L'Etat membre informe la commission des MESURES COMPENSATOIRES ADAPTEES. »

Il appartient au pétitionnaire de tenir compte de la présence d'une zone Natura 2000 et d'espèces protégées lors de l'établissement de son dossier de demande d'exploitation.

L'exploitation d'eau minérale

On note une exploitation d'eaux minérales à proximité du site.

Il s'agit de l'entreprise " Arvie " appartenant à la Société des Eaux de Volvic, en cours de cessation d'activité.

Une Déclaration d'Intérêt Public a été demandée par l'entreprise vis à vis de la ressource **et une demande de périmètre de protection** a été sollicitée compte-tenu du contexte environnemental et des caractéristiques du système hydrogéologique concerné. Cette demande ancienne n'a pas eu de suite pour l'instant.

Obstacles/équipements sur les rivières

Plusieurs équipements sont repérés sur la Couze Chambon. Cela limite les possibilités de déplacements du Chabot.

	Nom de l'ouvrage	Franchissement
Champeix	Chambon 8,9 (prises d'eau)	Il reste plusieurs seuils infranchissables non équipés
Montaigut le Blanc	Chambon 11 (prise d'eau) Chambon 12, 13 (production électrique) Chambon 14 (ancien moulin) Chambon 15 (prise d'eau)	
Verrières	Chambon 16 (microcentrale)	
St-Nectaire	Chambon 18 (pisciculture)	

NB : Chambon 10 et 17 sont franchissables avec difficulté

La Couze chambon est classée en rivière à migrateur (article L432-6), l'aménagement des seuils doit donc être pris en charge par les propriétaires avant le 01 août 2007. Le coût élevé de ces aménagements entraîne des retards dans l'application de cette réglementation.

Il existe plusieurs possibilités d'aménagements :

- Effacement complet du seuil
- Aménagement de passes à poissons
- Création d'une rivière de contournement

Linéaires routiers

Des habitats naturels sont concernés par la proximité ou la traversée de dessertes départementales, locales ou routes touristiques, notamment le long des rivières. Les travaux sur les ouvrages d'arts peuvent avoir un impact, positif ou négatif, sur les gîtes à chauves-souris. Il serait donc utile de prévoir une assistance de l'opérateur Natura 2000 (conseil technique) surtout pour la réfection des ponts.

La RD 996 est une route départementale à forte fréquentation, en particulier en période estivale et hivernale, les week-ends et vacances pour l'accès aux stations et au massif du Sancy. Il y a environ 6 000 véhicules par jours à Champeix, 2 600 à St-Nectaire.

DESSERTE CONCERNEE	COMMUNES	TRAVAUX ENVISAGES (2008-2010)
D 996	Champeix	Giratoire Réparation Pont Raymont Ollier (PR 0235) Réparation Pont d'Aubary (PR 4913)
D 996	Montaigut le blanc	Aménagement traversée du bourg
D 996	Verrières	Tourne à gauche et traversée de Verrières
D 996	St-Nectaire	Réparation du pont de source rouge (PR 37/900)

		Réparation du pont de la vallée (PR 38/500)
D 996	Grandeyrolles	Carrefour RD 978 le rivalet
D 640		-
D28	Champeix	Réparation du pont sur la Couze (PR 10/332) Réparation du pont de Champeix Traversée de Bourg
D630	Champeix	Tourne à gauche
D 631	Montaigut le blanc	Mise en sécurité
D 639		-
D 71		-
D 647		-
D 150		-
D 23		-

Urbanisme

Commune	Doc. urbanisme	date	Observation
Champeix	POS Révision 1	24/04/2007	Très bonne intégration des espaces verts au sein du tissu urbain.
Montaigut le Blanc	Carte Communale Elaboration 2	16/12/2005	Très bonne intégration des espaces verts au sein du tissu urbain. Territoire de chasse en zone N. Le vallon de la crousille est classé « Constructible », il faudrait préserver les bords du ruisseau (territoire de chasse et ripisylve) Veiller à bien préserver les alentours des caves de St-Julien, proche des zones d'extension urbaine possible dans le futur.
Grandeyrolles	Pas de document d'urbanisme (RNU)		
Verrières	Carte Communale Elaboration	11/06/2004	
St-Nectaire	POS Modification 8	11/12/2006	Très bonne intégration des espaces verts au sein du tissu urbain. Territoire de chasse en zone N. Problème à résoudre au niveau du Versant ouest du Puy de Mazeyre, classé « UG », territoire de chasse et prairie de fauche. L'élaboration d'un PLU est en cours.
Ardes/Couze	Pas de document d'urbanisme (RNU)		Urbanisation envisagée dans le site Natura 2000 : lotissement et camping en continuité de l'urbanisation existante avec impact possible sur prairie de fauche agricole.
Apchat	Carte Communale en cours d'élaboration	15/03/2007	

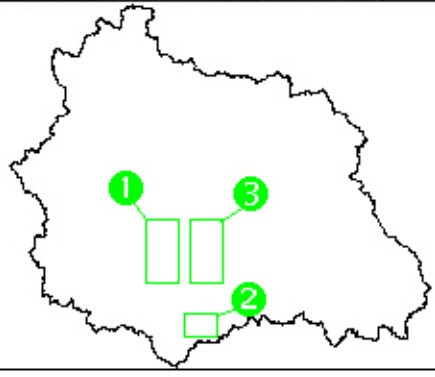
Les documents d'urbanisme doivent être également compatibles avec la charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour les communes concernées (St-Nectaire, Ardes et Apchat)

Il est rappelé que la distance d'utilisation de produits chimiques à proximité de la rivière est fixée par l'arrêté ministériel du 12/09/2006, notamment art.11, titre III.

Site Natura 2000 FR830 2012 "Gites du Pays des Couzes"
Carte des facteurs socio-économiques



Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Mai 2008



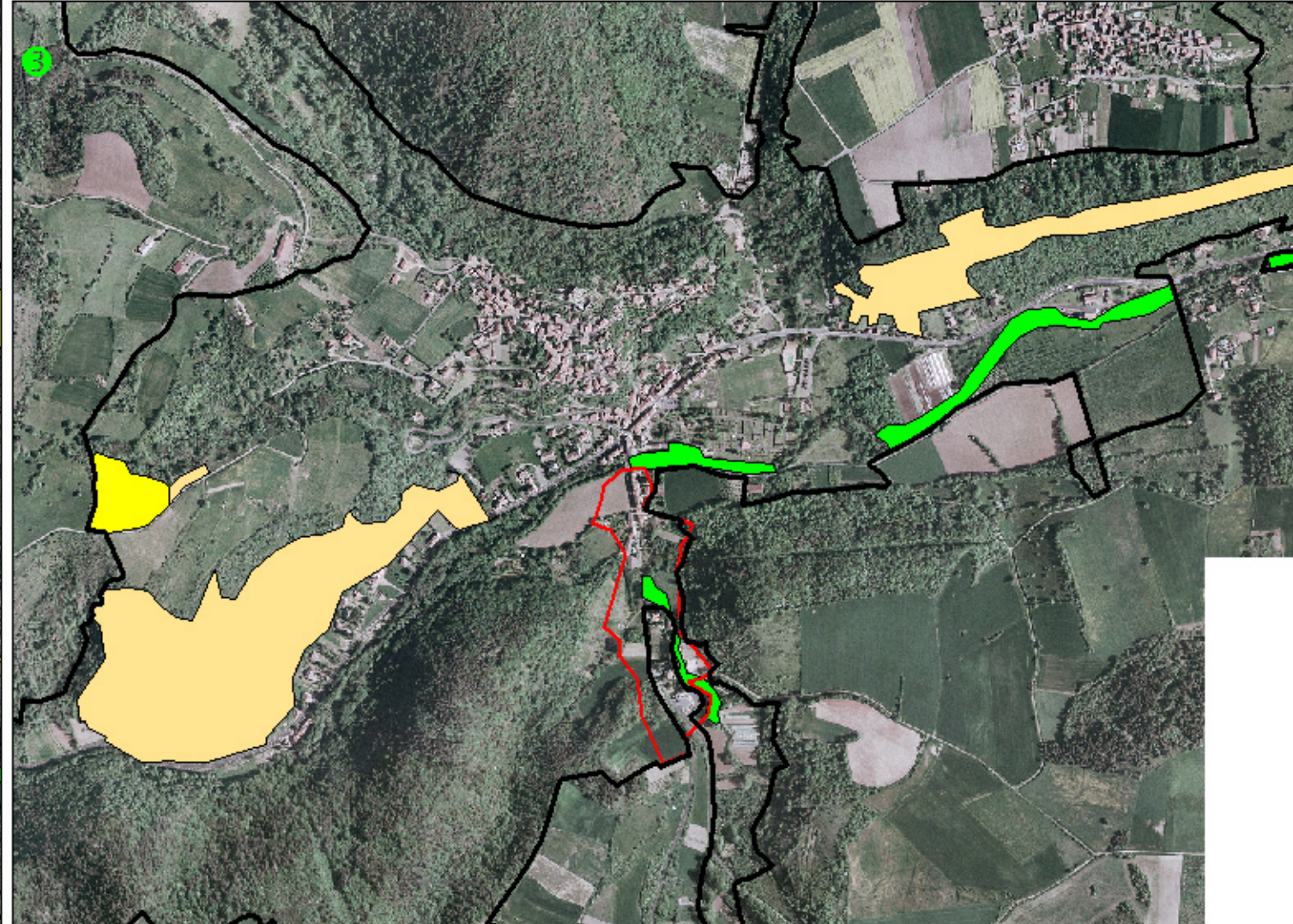
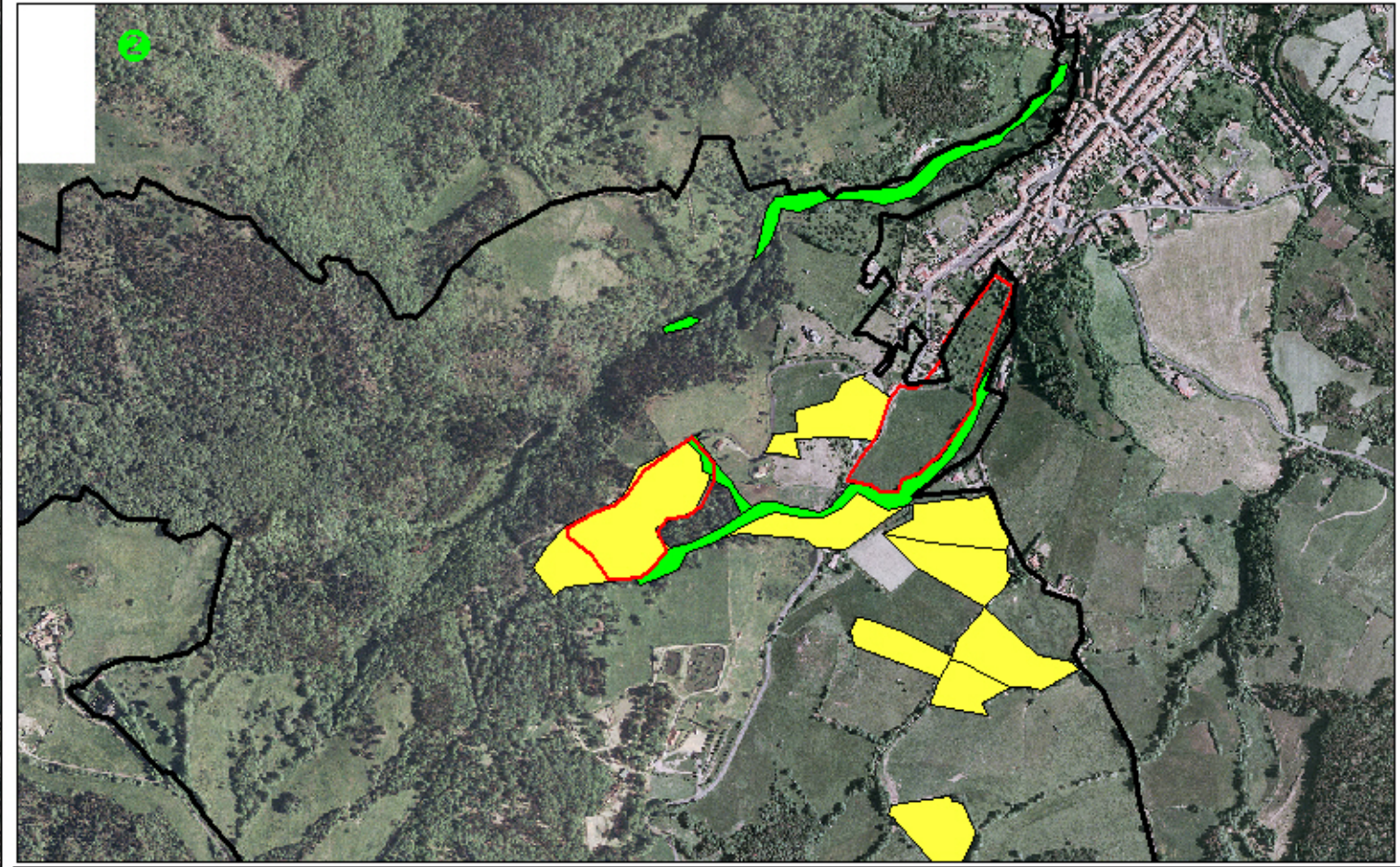
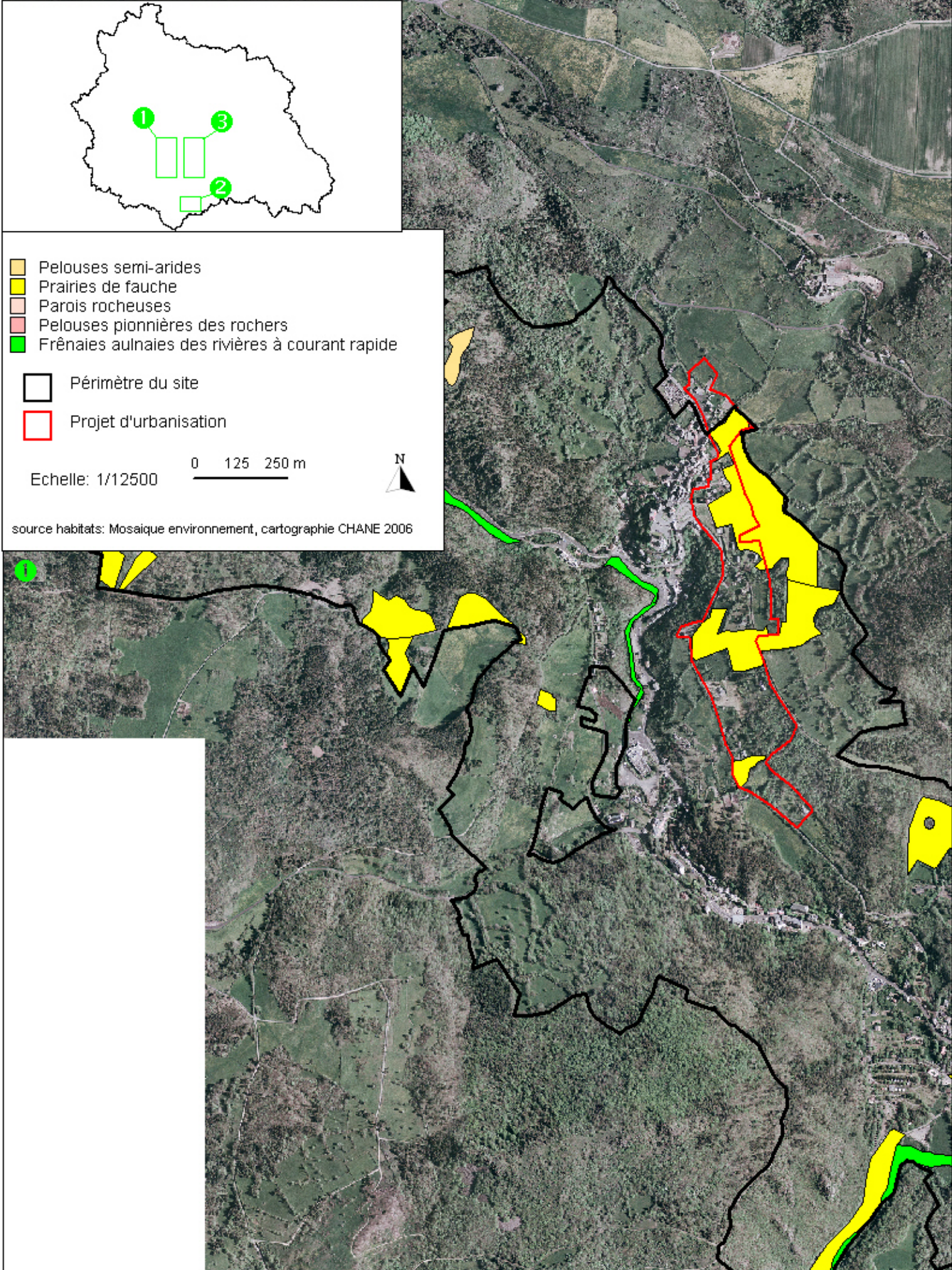
- Pelouses semi-arides
- Prairies de fauche
- Parois rocheuses
- Pelouses pionnières des rochers
- Frênaies aulnaies des rivières à courant rapide

- Périmètre du site
- Projet d'urbanisation

Echelle: 1/12500
0 125 250 m



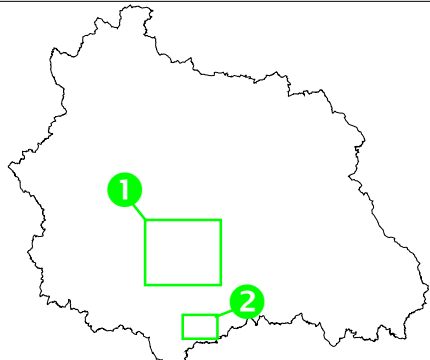
source habitats: Mosaïque environnement, cartographie CHANE 2006



SYNTHESE DE LA SUPERPOSITION DES PRINCIPAUX ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ET DU ZONAGE NATURA 2000

SITES	ENJEUX
Champeix	Fermeture inadaptée des caves et fréquentation anarchique Aménagement routier (rond-point, ponts) Problématique de rénovation de l’habitat et d’éclairage public (bâtiment et ouvrage d’art). Entretien des espaces verts et des jardins. Seuils infranchissables sur la Couze
Montaigut le Blanc	Fermeture inadaptée des caves et fréquentation anarchique Rénovation et éclairage des monuments historiques Rénovation du Pont Rognon (fait en 2008) Extension zone urbaine Entretien des espaces verts et des jardins. Déprise agricole sur la montagne de la Serre. Seuils infranchissables sur la Couze
Creste	-
Grandeyrolles	-
Verrières	Agriculture (prairie naturelle de fauche)
St-Nectaire	Fermeture inadaptée des caves et fréquentation anarchique Aménagement routier (ponts). Rénovation urbaine. Eclairage des monuments historiques. Traitement des eaux usées de la laiterie. Extension des zones urbaines (PLU en cours d’élaboration) Agriculture (prairie naturelle de fauche). Entretien des espaces verts et des jardins.
Ardes/Couzes	Rénovation et éclairage des monuments historiques Extension des zones urbaines Agriculture (prairie naturelle de fauche)
Apchat	Agriculture (prairie naturelle de fauche)
Toutes les communes	Installation d’éoliennes en périphérie du site

Carte des facteurs socio-économiques

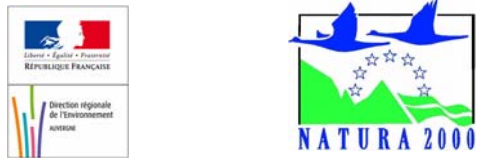
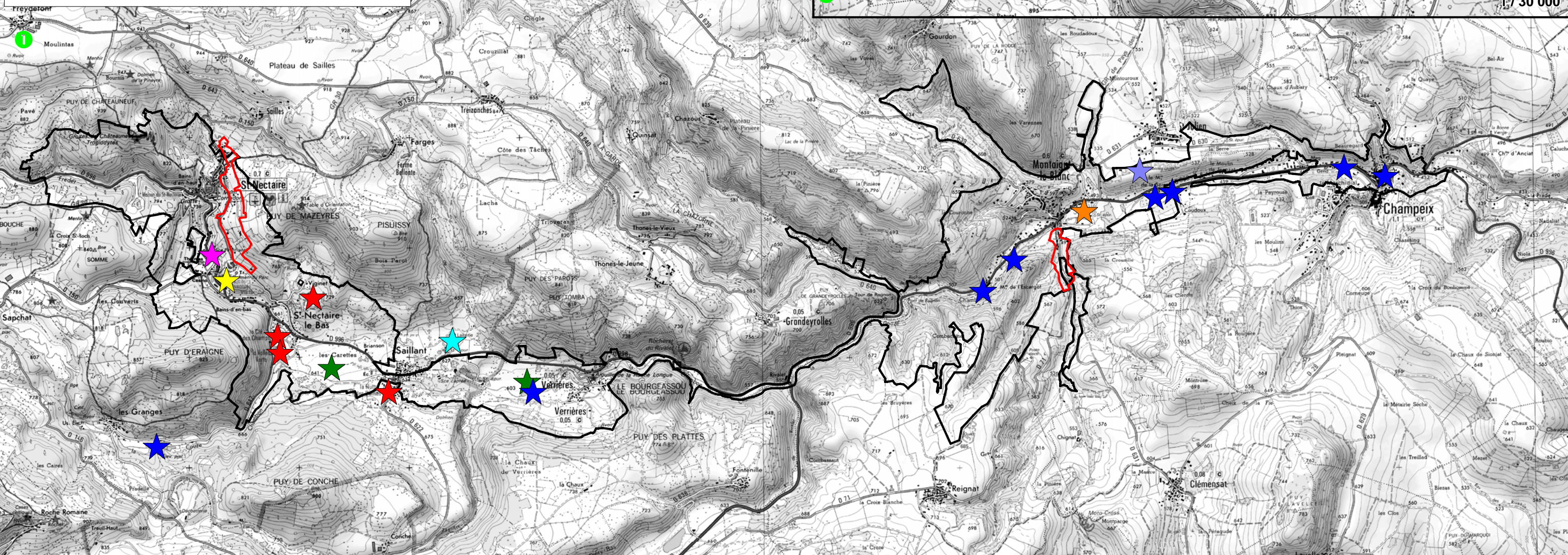
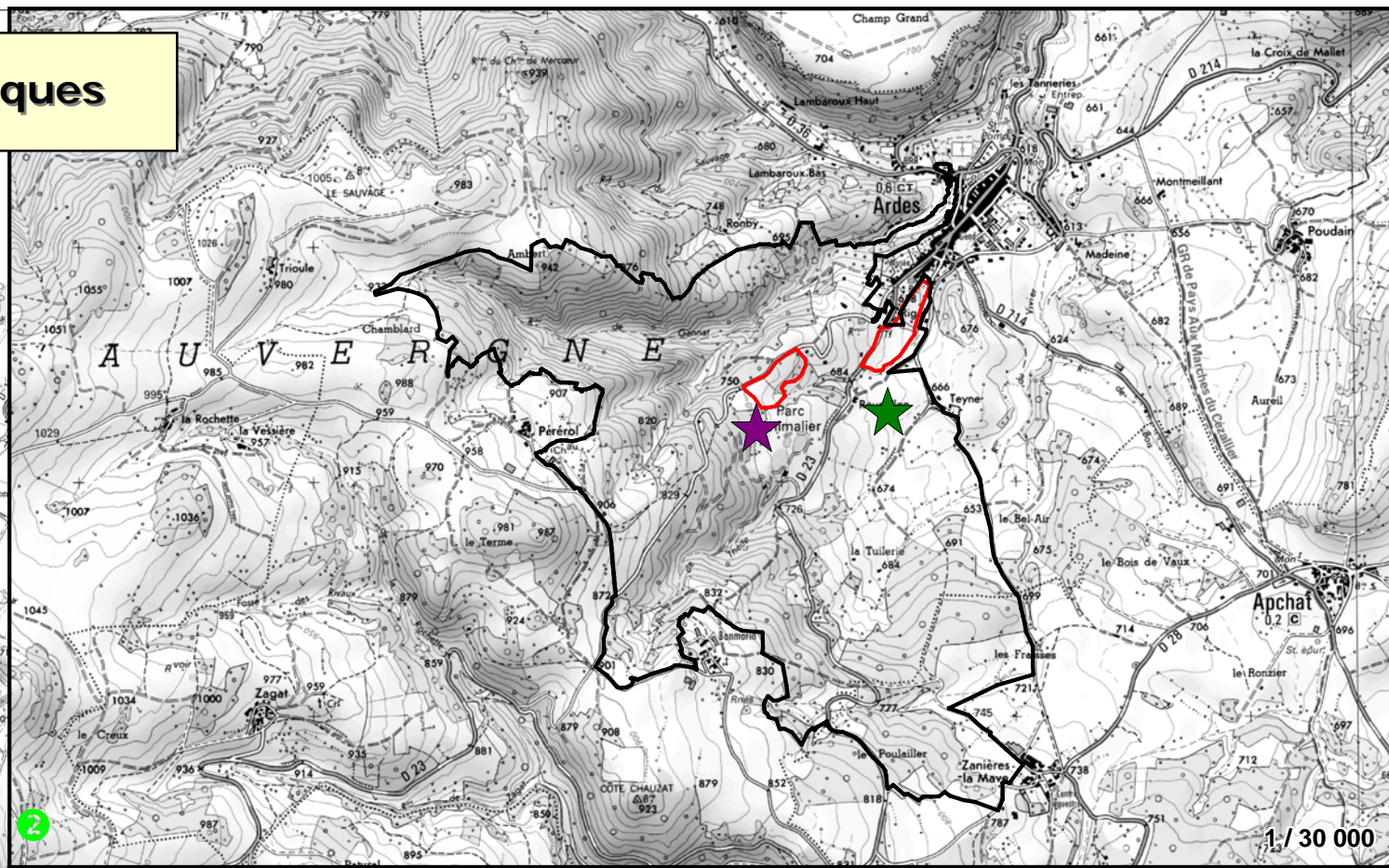


- ★ Camping
- ★ Pisciculture
- ★ Laiterie
- ★ Activités touristiques
- ★ Parc animalier
- ★ Agriculture
- ★ Caves (affinage...)
- ★ Sources pétifiantes
- ★ Microbarrage

Périmètre du site
 Projet d'urbanisation

Echelle: 1/35 000 0 350 700 m

Fond : SCAN 25 2006 ©
 Source habitats: Mosaïque environnement, cartographie CHANE 2006
 Réalisation : CEPA, janvier 2009



REDACTION DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 830 2012
"GITES DU PAYS DES COUZES"



II – LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS GENERAUX

La Directive « Habitats » a pour objectif de "**favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales**".

La préservation de ces habitats constitue donc l'objectif premier du document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur les zonages dans les limites compatibles avec la conservation des habitats et espèces qu'ils accueillent.

Différents objectifs sont donc détaillés dans les tableaux suivants afin d'assurer la conservation des espèces remarquables et la restauration des habitats dégradés. De façon globale, il est préconisé :

- **De maintenir les activités agricoles extensives, qui constituent un bon compromis entre production économique et maintien de la biodiversité. Il s'agit notamment de soutenir l'élevage à l'herbe et les productions utilisant du foin.**
- **De maintenir les nombreux espaces verts dans le tissu urbain (parc, jardin...), qui permettent aux chauves-souris de passer de leur gîtes urbains aux zones de chasse rurales.**
- **D'augmenter, en quantité et en qualité, la capacité d'accueil des gîtes (caves), le réseau de haies et de mieux associer la population locale (cohabitation homme/chauves-souris).**

Objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions
Objectif 1 : Préserver les territoires de chasse des chauves-souris			
Améliorer les connexions écologiques entre les habitats	Haie discontinue	Interruption des corridors écologiques à l'intérieur du site	Planter des haies (GH1)
Favoriser les effets de lisières	Segmentation géographique des usages	Simplification des lisières	Exploiter extensivement les prairies et les pré-bois (GH2)
Limiter la fragmentation des habitats	Projets d'urbanisme	Fragmentation et destruction des habitats	Intégrer des espaces verts dans le tissu urbain (AD3)
Objectif 2 : Préserver les gîtes des chauves-souris			
Assurer la tranquillité de la faune	Dérangement possible pendant l'hibernation	Affaiblissement et mort des animaux	Fermer l'accès aux cavités (GH3)
Aménager les gîtes pour les chauves-souris	Propriété privée	Absence de gîte protégé	Acquérir un site pour les chauves-souris (GH4)
Concilier les activités humaines avec la présence des chauves-souris	Dérangement possible réciproque	Destruction des animaux, fermeture des accès	Aménager les gîtes à chauves-souris (GH5)
Aider à la prise en compte des enjeux environnementaux	Nombreux projets socio-économiques	Risque de pratique défavorable	Conseiller les usagers locaux (AD2)

Objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions
Objectif 3 : Préserver les milieux naturels remarquables			
Maintenir une richesse spécifique élevée	Pratique agricole parfois mal adaptée	Nécessité de concilier production et biodiversité	Exploiter extensivement les prairies et les pré-bois (GH2)
Maintenir les pelouses sèches	Absence d'intervention	Evolution naturelle vers le boisement	Faire pâturer la montagne de la serre (GH6)
Conserver la flore halophile	Proximité des buissons	Ombrage sur les zones salées défavorable à la flore halophile	Débroussailler autour des sources salées (GH8)
Restaurer la qualité de l'eau	Rejet des productions fromagères	Accumulation de dépôt de matière organique	Nettoyer le ruisseau de Farges (GH7)
Entretenir l'existant	Pratique parfois mal adaptée	Dégradation de la nature	Faire signer la charte Natura 2000 (AD1)
Aider à la prise en compte des enjeux environnementaux	Nombreux projets socio-économique	Risque de pratique défavorable	Conseiller les usagers locaux (AD2)

Objectifs détaillés	Contraintes	Conséquences	Actions
Objectifs 4 : Evaluer l'état de conservation des habitats			
Surveiller l'état écologique du site			Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivis (SE1)
Evaluer l'impact des actions réalisées			
Améliorer les connaissances			Compléter les inventaires naturalistes (SE2)
Objectifs 5 : Associer les acteurs locaux			
Informer les habitants du secteur			Diffuser une lettre d'information (FA1)
			Organiser des visites guidées (FA2)
			Réaliser des équipements d'interprétation (FA3)
Associer le comité de pilotage			Mettre en œuvre le document d'objectifs (AD4)

III – LES MESURES DE GESTION

GH 1 : Planter des haies

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Améliorer les connexions écologiques entre les habitats

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Réseaux d'indicateurs (cf. SE1)

Descriptif de l'action :

Plantation de haies

Indicateurs d'évaluation de l'action

Linéaire de haies

Habitats/espèces visées :

Chauves-souris

- Acteurs de la mise en œuvre : assoc. des haies du 63, CRPF, Chasseurs, communes
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Contrat N2000 (A32306P, A32306R), Conseil général, Commune

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

1. Laisser se développer les haies existantes.
2. Dans les zones urbaines, coupler les aménagements (camping, route, lotissement...) à la mise en place de haies. Eventuellement, remplacer des haies peu diversifiées (Thuyas) par des haies champêtres.
3. Dans les zones rurales, replanter des haies pour assurer la connexion entre les haies existantes.

Planter 5000 mètres de haies simples réparties sur le site. Leur localisation précise dépendra des résultats de la négociation sur le foncier et se fera donc progressivement.

Utilisation d'essences locales adaptées uniquement :

Pour les arbustes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*Viburnum opulus*), Fusain (*Evonymus europaeus*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Aubépine (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Coryllus avelana*), Lierre (*Hedera helix*), Groseillers (*Ribes uva-crispa*, *Ribes alpinum*)

Pour les arbres, essences préconisées par la charte Natura 2000 : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Bouleau (*Betula pendula*), Charme (*Carpinus betulus*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Chêne sessile (*Quercus petrae*), Erable plane (*Acer platanoides*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Merisier (*Prunus avium*), Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule marsault (*Salix gr. caprea*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), Tremble (*Populus tremula*), Arbres fruitiers (vergers) : tous

Paillage écologique biodégradable (fibres végétales/amidon).

Territoire concerné : zone natura 2000

Surface d'application : 5000 ml

Budget prévisionnel global : 20 €/ml, 20 000 €/an, soit 100 000 €(répartis sur 5 années)

Opérations associées : Faire signer la charte Natura 2000 (AD1)

GH2 : Exploiter extensivement les prairies et les prés-bois

PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour maintien des pratiques

Objectifs de l'action :

Favoriser les effets de lisières

Maintenir une richesse spécifique élevée

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Ensemble des indicateurs (cf. SE1)

Descriptif de l'action :

Pâturage ou fauche

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre et surface de MAET

Habitats/espèces visées : tous

- Acteurs de la mise en œuvre : Agriculteurs
- Cadre politique : PAC, bail rural à clauses environnementales
- Types de financements mobilisables : MAET

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

3 MAET seront à disposition des agriculteurs âgés de 18 à 60 ans.:

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant de l'aide	Prévisionnel
Prairies de fauche riches en fleurs	AU_GCPC_PF1	Maintenir la diversité des prairies fauchées	165 €/ha/an	50 ha
Pelouses et landes sèches	AU_GCPC_PS1	Maintenir la diversité des pelouses et landes sèches	261 €/ha/an	5 ha
Chauves-souris	AU_GCPC_PB1	Favoriser les effets de lisières, les haies, les bosquets et les prés-bois (territoire de chasse des chauves-souris)	361 €/ha/an	112 ha

A défaut des MAET, il est également possible de mettre en place à l'amiable des baux ruraux à clauses environnementales entre les propriétaires et les agriculteurs. Ce changement peut se faire à l'échéance des baux actuels en accord avec le fermier.

Territoire concerné : Périmètre MAET = périmètre Natura 2000 élargi à la marge à la limite des îlots PAC, soit 1285 ha.

Surface d'application : 383 ha maximum.

Budget prévisionnel global : 2009 : 130 000 € - 2010 : 120 000 € (50% de contractualisation)

Opérations associées : AD1 : Faire signer la charte Natura 2000

GH3 : Fermer l'accès aux cavités

PRIORITE

★★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Assurer la tranquillité de la faune

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Effectif des chauves-souris

Descriptif de l'action :

Pose de barreaux, portes...

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de cavités fermées de manières adéquates

Habitats/espèces visées : Chauves-souris

- Acteurs de la mise en œuvre : Propriétaires
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : contrat N2000 (FEADER, Etat) A32323P, A32326P

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Négocier un accord avec le propriétaire.
- Fermer l'accès humain aux caves abandonnées et fortement fréquentées, en maintenant un accès pour les animaux.
- Poser des petits panneaux d'interdiction d'accès aux cavités.

Territoire concerné : site Natura 2000

Surface d'application : ponctuelle (247 gîtes)

Budget prévisionnel global : 5000 €/an pendant 5 ans, soit 25 000 €

Opérations associées : *Aménager les gîtes à chauves-souris (GH5)*

GH 4 : Acquérir un site pour les chauves-souris

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Maîtrise foncière

Objectif de l'action :

Aménager les gîtes pour les chauves-souris

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Effectif des chauves-souris

Descriptif de l'action :

Achat d'une ou plusieurs caves

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de cave achetée

Habitats/espèces visées :

Chauves-souris

▪ Acteurs de la mise en œuvre : Chauve-souris Auvergne, CEPA

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables :
Fonds privés

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Acheter 3 ou 4 caves au sein du complexe de caves de St-Julien et les terrains au-dessus.
- Fermer les entrées avec des barreaux ou des portes laissant le passage des chauves-souris (cf. GH3).
- Aménager l'intérieur pour maintenir les ouvrages (éviter les éboulements) et favoriser les chauves-souris (modification de la circulation d'air, augmentation de l'obscurité (mur) (cf.GH3)

Territoire concerné : caves de St-Julien

Surface d'application : ponctuelle

Budget prévisionnel global : 5 000 €

Opérations associées : GH 3 : Fermer l'accès aux cavités et GH5 : Aménager les gîtes à chauves-souris

GH 5 : Aménager les gîtes à chauves-souris

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Concilier les activités humaines avec la présence des chauves-souris

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Effectif des chauves-souris

Descriptif de l'action :

Petit aménagement

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de caves aménagées

Habitats/espèces visées :

Chauves-souris

▪ Acteurs de la mise en œuvre : Chauve-souris Auvergne, CEPA

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Réaliser des petits aménagements pour concilier les usages :

- Poser des bâches pour limiter les dégâts des déjections.
- Aménager des accès (aération) sur les portes de caves hermétiques.
- Aménager des anfractuosités sur les ouvrages d'arts.
- Enlever les ordures présentes dans les caves, notamment les déchets toxiques.
- Etayer les ouvrages pour éviter les éboulements.
- Favoriser les chauves-souris (modification de la circulation d'air, augmentation de l'obscurité (mur).

Territoire concerné : zone Natura 2000

Surface d'application : ponctuelle (247 gîtes)

Budget prévisionnel global : 3 000 €/an, soit 18 000 €

Opérations associées : AD2 : *Conseiller les acteurs locaux* et GH 3 : *Fermer l'accès aux cavités*

GH6 : Faire pâturer la montagne de la Serre

★ PRIORITE

STRATEGIE

Contractualisation pour travaux d'entretien

Objectif de l'action :

Maintenir les pelouses sèches

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Surface de pelouses sèches

Descriptif de l'action :

Aménagements pastoraux

Indicateurs d'évaluation de l'action

Surface remise en pâturage

Habitats/espèces visées : Pelouse sèche

▪ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, agriculteur

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables :
Contrat N2000 (FEADER, Etat) A32301P, A32303P, A32303R, A302305R

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Signer des accords de gestion amiable avec les propriétaires.
- Créer un parc de pâturage au niveau des zones favorables.
- Rechercher un agriculteur partenaire, ou à défaut un particulier (chevaux).
- Mettre en place un cahier des charges d'exploitation pastorale.
- Débroussailler en partie le parc en parallèle du pâturage.

Territoire concerné : Montagne de la Serre

Surface d'application : 20 ha

Budget prévisionnel global : 20 000 euros

Opérations associées :

GH 7 : Nettoyer le ruisseau de Farges

PRIORITE



STRATEGIE

Contractualisation pour travaux de restauration

Objectif de l'action :

Restaurer la qualité de l'eau

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Qualité de l'eau de la Couze Chambon

Descriptif de l'action :

Enlever quelques embâcles

Indicateurs d'évaluation de l'action

Volume extrait

Habitats/espèces visées :

Loutre, chabot

- Acteurs de la mise en œuvre : société de pêche privée
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Privés (société de pêche)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Visite du site avec l'Onema, la structure animatrice et la société de pêche privée pour définir les embâcles à supprimer pour favoriser l'épuration des sédiments organiques.
Réalisation des travaux par la société de pêche (sur la base de leur participation volontaire).

Territoire concerné : ruisseau de Farges (commune de St-nectaire)

Surface d'application : 1500 ml

Budget prévisionnel global : L'utilisation de fonds publics n'est pas possible pour cette opération

Opérations associées :

GH 8 : Débroussailler les sources salées

PRIORITE



STRATEGIE

Contractualisation pour travaux d'entretien

Objectif de l'action :

Conserver la flore halophile

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Inventaire des espèces halophiles

Descriptif de l'action :

Débroussaillage

Indicateurs d'évaluation de l'action

Surface débroussailler

Habitats/espèces visées :

Pré salé

- Acteurs de la mise en œuvre : Services d'entretien municipaux, propriétaire
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Contrat N2000 (A32305R)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Maintenir un fort éclaircissement sur les zones salées en débroussaillant tous les buissons et arbres faisant de l'ombrage.
- Evacuer les produits de coupe à l'extérieur des zones salées (dépôt dans une haie proche, dépôt en déchetterie...)

Territoire concerné : St-Nectaire (talus avec suintement d'eau minérale)

Surface d'application : ponctuelle

Budget prévisionnel global : 500 €/an, soit 2500 €

Opérations associées :

FA1 : Diffuser une lettre d'information

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informer les habitants du secteur

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Ensemble des indicateurs (SE1)

Descriptif de l'action :

Diffusion d'une lettre d'information

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de lettres distribuées

Habitats/espèces visées :

Chauves-souris

- Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables
Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Réalisation d'un A3 recto-verso en couleur présentant Natura 2000 sur le site et sensibilisant les habitants à la présence des chauves-souris. Ce bulletin doit également constituer un appel à signalement de la présence des chauves-souris par les habitants.

Diffusion auprès des habitants, si possible en lien avec les bulletins municipaux pour réduire les coûts.

Territoire concerné : zone Natura 2000

Surface d'application : tout le site

Budget prévisionnel global : 12 000 €

Rédaction : 2 000 euros

Reproduction : 10 000 euros

Diffusion : à coupler si possible avec les bulletins municipaux

Opérations associées : *non*

FA2 : Organiser des visites guidées

PRIORITE



STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informer les habitants du secteur

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Ensemble des indicateurs (SE1)

Descriptif de l'action :

Animation pédagogique

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de participants

Habitats/espèces visées :

Chauves-souris

- Acteurs de la mise en œuvre : structure d'animation nature, Chauve-Souris Auvergne, Office de tourisme, sites touristiques
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Proposer régulièrement des sorties de découvertes des chauves-souris : sortie crépusculaire avec détecteur ultra-son, diaporamas, animation avec les scolaires (projet pédagogique).

Territoire concerné : zone Natura 2000

Surface d'application : zone Natura 2000

Budget prévisionnel global : 1 000 €/an, soit 6 000 €

Opérations associées : *non*

FA3 : Réaliser des équipements d'interprétation

PRIORITE



STRATEGIE

Communication

Objectif de l'action :

Informer les habitants du secteur

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Ensemble des indicateurs (SE1)

Descriptif de l'action :

Sentier nature

Indicateurs d'évaluation de l'action

Présence/absence du sentier

Habitats/espèces visées :

Pré salé continental, chauves-souris

- Acteurs de la mise en œuvre : Municipalités, Mons Acutus, Association de sauvegarde du site de Marchidial, APN de St-Nectaire, CSA, CEPA, sites touristiques
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

1. Mettre en place un sentier d'interprétation à partir du point touristique que constitue le bâtiment des pétrifications à St-Nectaire où sont présents, salle d'expo, sources minérales et chauves-souris. Il s'agira notamment de revoir l'implantation des panneaux actuels du marais salés et de mieux valoriser ce secteur : parking, mise en valeur de la flore maritime facilement visible située sur le parking, info sur les chauves-souris visible lors de la visite (camera permettant de voir les chauves-souris...), lien avec les parcs urbains et patrimoine thermal....
2. Renouveler régulièrement les panneaux sur les chauves-souris situés dans le Zoo d'Ardes/Couze et création d'un éventuel complément pédagogique (camera permettant de voir les chauves-souris...).
3. Valorisation pédagogique du secteur des caves de St-Julien : pose de panneau d'information sur l'intérêt culturel, économique (affinage) et écologique (chauves-souris de ces caves).

Territoire concerné : Pétrifications de St-Nectaire, Zoo d'Ardes/Couze et Caves de St-Julien

Surface d'application : -

Budget prévisionnel global : 25 000 €

SE1 : Mettre en place des indicateurs de suivi

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action :

Surveiller l'état écologique du site
Evaluer l'impact des actions réalisées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Mesurer une série d'indicateurs

Indicateurs d'évaluation de l'action

Taux de remplissage des indicateurs

Habitats/espèces visées :

Tous

- Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, Bureau d'études, associations naturalistes
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Renseignement progressif des bioindicateurs prédéfinis :

Année n : renseignement des indicateurs généraux.

Année n+x : renseignement progressif des indicateurs d'état écologiques.

La liste des indicateurs est donnée dans le chapitre VI.

Territoire concerné : zone Natura 2000

Surface d'application : 1266 ha

Budget prévisionnel global : 3 000 €/an, soit 18 000 €

Opérations associées : *Toutes*

SE2 : Compléter les inventaires naturalistes

PRIORITE

★ ★

STRATEGIE

Evaluation

Objectif de l'action :

Améliorer les connaissances

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Descriptif de l'action :

Inventaire naturaliste

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre d'études réalisées

Habitats/espèces visées :

Chauves-souris, sources salées, espèces DH

▪ Acteurs de la mise en œuvre : Bureau d'étude, associations naturalistes

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Pour les chauves-souris, il s'agira de mener des études complémentaires visant à :

Rechercher les gîtes de reproduction

Mesurer le déplacement des animaux (télémétrie)

Prospecter de nouveaux gîtes potentiels

La mesure des effectifs de chaque espèce est comprise dans l'action SE1 (suivi).

Pour les sources salées, il est prévu de faire un recensement précis des nombreux suintements diffus situés sur les talus de la commune de St-Nectaire et d'en inventorier la flore.

Pour les autres espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur ce site, il s'agira de réaliser des prospections, à savoir :

Espèces de l'annexe II : Laineuse du Prunellier

Damier de la Succise

Lamproie de planer

Lucane cerf-volant

Espèces de l'annexe IV : Azuré du serpolet

Coronelle lisse

Couleuvre verte et jaune

Territoire concerné : zone natura 2000

Surface d'application : 1266 ha

Budget prévisionnel global : 3 000 €/an, soit 18 000 €

Opérations associées : Toutes

AD1 : Faire signer la charte natura 2000

PRIORITE

★ ★ ★

STRATEGIE

Contractualisation pour non dégradation

Objectif de l'action :

Entretien l'existant

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Réseau d'indicateur SE1

Descriptif de l'action :

Faire signer la Charte Natura 2000 sur les parcelles privées

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de Charte signée

Habitats/espèces visées :

Tous

- Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, propriétaires
- Cadre politique : Natura 2000
- Types de financements mobilisables : Exonération TFNB (sauf part de la chambre d'agriculture)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Informers les propriétaires sur l'existence de la Charte.
Aider les propriétaires pour l'instruction des dossiers.

Territoire concerné : Ensemble du périmètre Natura 2000

Surface d'application : 1266 ha

Budget prévisionnel global : inclus dans animation de la mise en œuvre (AD4)

Opérations associées :

AD2 : Conseiller les usagers locaux

PRIORITE

STRATEGIE

Conseil pour non dégradation

Objectif de l'action :

Aider à la prise en compte des enjeux environnementaux

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Indicateurs définis par SE1

Descriptif de l'action :

Conseil de gestion

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre d'accords obtenus

Habitats/espèces visées :

Chauves-souris principalement

▪ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, Chauve-souris Auvergne, communes

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Chauves-souris

- Conseil personnalisé auprès des propriétaires qui signalent des chauves-souris dans leurs caves (opération « SOS chauves-souris »).
- Conseil auprès des maîtres d'œuvre d'aménagement (réfection des ponts, restauration des monuments historiques, éclairage des monuments...).
- Conseil auprès des entreprises du tourisme (aménagement des campings, zones de loisirs, zoo d'Ardes...).
- Conseil auprès des collectivités pour la gestion des bâtiments publics abritant des chauves-souris.
- Mise en place de convention de gestion partenariale avec les propriétaires pour certains gîtes.

Autres espèces ou habitats

- Mise en place de conventions de gestion partenariales sur des habitats représentatifs.

Territoire concerné : zone Natura 2000

Surface d'application : 1266 ha

Budget prévisionnel global : inclus dans animation de la mise en œuvre (AD4)

Opérations associées :

AD3 : Intégrer des espaces verts dans le tissu urbain

PRIORITE

STRATEGIE

Conseil pour non dégradation

Objectif de l'action :

Limiter la fragmentation des habitats

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Indicateurs définis par SE1 (occupation du sol)

Descriptif de l'action :

Conseil auprès des porteurs de projets

Indicateurs d'évaluation de l'action

Nombre de rencontres

Habitats/espèces visées :

Tous

▪ Acteurs de la mise en œuvre : structure animatrice, PNRVA

▪ Cadre politique : Natura 2000

▪ Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Suivre l'élaboration des plans d'urbanisme (PLU, SCOT, carte communale...) pour préserver des espaces verts (jardins, bois, camping, parc..) entre les gîtes (caves en centre bourg) et les zones agricoles et forestières périphériques.

Territoire concerné : zone Natura 2000.

Surface d'application : site Natura 2000 et zone d'influence

Budget prévisionnel global : inclus dans animation de la mise en œuvre (AD4)

Opérations associées : *Toutes*

AD4 : Mettre en oeuvre le document d'objectifs

PRIORITE

STRATEGIE

Mise en oeuvre de projet

Objectif de l'action :

Associer le comité de pilotage

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

Indicateurs définis par SE1

Descriptif de l'action :

Suivi et gestion du projet

Indicateurs d'évaluation de l'action

Niveau de satisfaction du comité de suivi

Habitats/espèces visées :

Tous

- Acteurs de la mise en oeuvre : DIREN, structure animatrice

- Cadre politique : Natura 2000

- Types de financements mobilisables : Animation N2000 (Etat)

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Gestion technique et financière du programme Natura 2000 sur ce site pour le compte de la DIREN.
- Suivi global des procédures administratives liées à Natura 2000.
- Information du comité de pilotage sur l'avancement des actions.
- Veille écologique sur les projets d'aménagements : information des porteurs de projets sur la sensibilité du site (ex : extension laiterie), suivi des procédures d'urbanismes (révision des PLU), suivi de la mise aux normes des ouvrages de franchissements sur la Couze Chambon...

Territoire concerné : zone Natura 2000 et zone d'influence.

Surface d'application : site Natura 2000 et zone d'influence

Budget prévisionnel global : 10 000 €/an, soit 60 000 euros

Opérations associées : *Toutes*

	2009				2010				2011				2012				2013				2014				TOTAL																
	financements								financements								financements									financements								financements							
	Cont	Etat	Collec	autre	Cont	Etat	Collec	autre	Cont	Etat	Collec	autre	Cont	Etat	Collec	autre	Cont	Etat	Collec	autre	Cont	Etat	Collec	autre		Cont	Etat	Collec	autre												
TRAVAUX DE RESTAURATION	130 000 €	3 000 €	0 €	0 €	133 000 €	145 500 €	3 000 €	0 €	5 000 €	153 500 €	25 500 €	3 000 €	0 €	0 €	28 500 €	25 500 €	3 000 €	0 €	0 €	28 500 €	25 500 €	3 000 €	0 €	0 €	28 500 €	45 500 €	3 000 €	0 €	0 €	48 500 €	420 500 €										
GH1 Planter des haies				0 €	20 000 €			20 000 €		20 000 €			20 000 €		20 000 €			20 000 €		20 000 €			20 000 €			20 000 €			20 000 €	100 000 €											
GH2 Exploiter prairie et pré-bois	130 000 €			130 000 €	120 000 €			120 000 €		0 €			0 €		0 €			0 €		0 €			0 €			0 €			0 €	250 000 €											
GH3 Fermer l'accès aux cavités				0 €	5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €			5 000 €			5 000 €	25 000 €											
GH4 Acquérir un site				0 €				5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €			5 000 €			5 000 €	5 000 €											
GH5 Aménager les gîtes		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €	18 000 €											
GH6 Faire pâturer le site				0 €				0 €		0 €			0 €		0 €			0 €		0 €			0 €			20 000 €			20 000 €	20 000 €											
GH7 Nettoyer le ruisseau de farges				0 €				0 €		0 €			0 €		0 €			0 €		0 €			0 €			0 €			0 €	0 €											
GH8 Entretien des sources salées				0 €	500 €			500 €		500 €			500 €		500 €			500 €		500 €			500 €			500 €			500 €	2 500 €											
SUIVIS ECOLOGIQUES ET ETUDES	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	36 000 €										
SE1 Mettre en place des indicateurs		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €	18 000 €											
SE2 Compléter les inventaires		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €			3 000 €			3 000 €	18 000 €											
VALORISATION SENSIBILISATION	0 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	12 000 €	0 €	0 €	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €	0 €	12 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	43 000 €										
FA1 Diffuser une lettre d'information				0 €		6 000 €		6 000 €		6 000 €			6 000 €		6 000 €			6 000 €		6 000 €			6 000 €			6 000 €			6 000 €	12 000 €											
FA2 Organiser des visites guidées		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €			1 000 €		1 000 €			1 000 €		1 000 €			1 000 €			1 000 €			1 000 €	6 000 €											
FA3 Equipement d'interprétation				0 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €			5 000 €			5 000 €	25 000 €											
CONDUITE ET SUIVI DE PROJET	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	60 000 €										
AD1 Faire signer la charte N1999				cf AD4		cf AD4		cf AD4		cf AD4			cf AD4		cf AD4			cf AD4		cf AD4			cf AD4			cf AD4			cf AD4	cf AD4											
AD2 Conseiller les usagers				cf AD4		cf AD4		cf AD4		cf AD4			cf AD4		cf AD4			cf AD4		cf AD4			cf AD4			cf AD4			cf AD4	cf AD4											
AD3 Intégrer des espaces verts				cf AD4		cf AD4		cf AD4		cf AD4			cf AD4		cf AD4			cf AD4		cf AD4			cf AD4			cf AD4			cf AD4	cf AD4											
AD4 Mettre en œuvre le Docob		10 000 €				10 000 €		10 000 €		10 000 €			10 000 €		10 000 €			10 000 €		10 000 €			10 000 €			10 000 €			10 000 €	60 000 €											
	130 000 €	20 000 €	0 €	0 €	150 000 €	145 500 €	31 000 €	0 €	5 000 €	181 500 €	25 500 €	31 000 €	0 €	0 €	56 500 €	25 500 €	25 000 €	0 €	0 €	50 500 €	25 500 €	25 000 €	0 €	0 €	50 500 €	45 500 €	25 000 €	0 €	0 €	70 500 €	559 500 €										

Cont : contrat N2000 ou Maet, cofinancement Feader+Etat
 Etat : crédit de fonctionnement pour la mise en œuvre du docob, sous réserve des engagements financiers annuels disponibles
 Collec : crédit des collectivités territoriales
 autres (fonds privés)

IV – LES CONTRATS NATURA 2000

Récapitulatifs de la liste des mesures adaptées aux actions de ce site Natura 2000

Code opération	Type de contrat	Code contrat Natura 2000	Intitulé
GH1	Contrat N2000	A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
	Contrat N2000	A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
GH2	MAE T	AU_GCPC_PF1	Prairies de fauche
	MAE T	AU_GCPC_PS1	Coteaux secs
	MAE T	AU_GCPC_PB1	Pré-bois
GH3	Contrat N2000	A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.
	Contrat N2000	A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.
GH6	Contrat N2000	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.
	Contrat N2000	A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
	Contrat N2000	A32203P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.
	Contrat N2000	A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.
GH8	Contrat N2000	A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

Récapitulatifs de la liste des mesures agri-environnementales territorialisées

PRAIRIES DE FAUCHE - Nom de la mesure : AU_GCPC_PFI

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Maintenir la diversité des prairies fauchées	HERBE 07 Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	89,00 €/ha
	SOCLE H01 PHAE2 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76,00 €/ha
		165,00 €/ha

COTEAUX SECS - Nom de la mesure : AU_GCPC_PSI

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Maintenir la diversité des pelouses et landes sèches	HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17,00 €/ha
	HERBE 03 Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	135,00 €/ha
	HERBE 04 Ajustement de la pression moyenne de pâturage (0,25-1,2 UGB/ha/an)	33,00 €/ha
	SOCLE H01 PHAE2 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76,00 €/ha
		261,00 €/ha

PRE-BOIS ET LISIERE - Nom de la mesure : AU_GCPC_PBI

Objectif de la mesure	Engagements unitaires	Montant de l'aide annuelle
Maintenir la diversité des pelouses et landes sèches	HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17,00 €/ha
	HERBE 03 Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	135,00 €/ha
	HERBE 09 Gestion pastorale	53,00 €/ha
	HERBE 10 Gestion de pelouses et landes en sous-bois	80,00 €/ha
	SOCLE H01 PHAE2 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76,00 €/ha
		361,00 €/ha

V – LA CHARTE NATURA 2000



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8302012 « Gîtes à chauves-souris du Pays des Couzes »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

② Ne pas détruire les haies, les talus, les murets, les ripisylves, les prés-vergers (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers).

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des linéaires et vergers (photo aérienne).

③ Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets (gravas, ordures...).

Point de contrôle : affleurement du sol naturel.

④ Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...); et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

⑤ Limiter les espèces envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
- n'introduisant pas sur le site d'espèces animales exotiques envahissantes : tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines.
- N'introduisant pas dans les eaux connectées aux rivières de premières catégories les poissons suivants : brochet, perche, sandre et black-bass

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante.

□ LES CHAUVES-SOURIS

Engagements soumis à contrôles

① Limiter l'impact négatif des traitements antiparasitaires endectocides sur les insectes sauvages avec quatre possibilités aux choix :

Soit remplacer l'ivermectine et la doramectine par des molécules moins toxiques : moxidectine, benzimidazoles, lévamisole.

Soit confiner les animaux pendant 15 jours en étable après le traitement (molécules libres).

Soit ne pas faire de traitement juste au moment de la mise à l'herbe printanière des troupeaux.

Soit ne pas traiter tous les animaux en même temps (traitement à prévoir en deux ou trois fois).

Point de contrôle : Enregistrement des pratiques par l'exploitant : produit utilisé, date et mode d'administration.

② Limiter l'impact négatif des traitements antiparasitaires à base de pyréthrinoides sur les insectes sauvages avec quatre possibilités aux choix :

Soit remplacer la cyperméthrine et la deltaméthrine par une molécule moins toxique : fluméthrine.

Soit confiner les animaux pendant 15 jours en étable après le traitement (molécules libres).

Soit ne pas faire de traitement juste au moment de la mise à l'herbe printanière des troupeaux.

Soit ne pas traiter tous les animaux en même temps.

Point de contrôle : Enregistrement des pratiques par l'exploitant : produit utilisé, date et mode d'administration.

③ Ne pas obturer hermétiquement les gîtes (caves principalement) et conserver un espace pour permettre le passage des animaux .

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

④ Ne pas déranger les chauves-souris (bruit, feu, installation d'éclairage, effarouchement).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

⑤ Prévenir la structure animatrice de tous travaux aux abords et dans les gîtes..

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.

□ LES COTEAUX SECS (pelouses et landes relevant de la Directive « Habitats»)

Engagements soumis à contrôles

① Autorise le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

② Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

③ En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations sur les pelouses non liées à la création, au maintien ou à la restauration des haies dans un état de conservation favorable.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

□ LES RIVIERES

Engagements soumis à contrôles

① En l'absence de réglementation des boisements, ne pas planter les espèces ci-après à moins de 10 m des rives des cours d'eau : peuplier, résineux (tous types), robiniers (acacia), arbustes horticoles.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

② Ne pas protéger les berges par des gravas ou des enrochements, sauf autorisation de l'administration (police de l'eau).

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de protection..

- ③ Ne pas réaliser de coupe à blanc de la ripisylve originelle.

Point de contrôle : Continuité du linéaire d'arbres (photo-interprétation).

LES MILIEUX FORESTIERS (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

Engagements soumis à contrôles

- ① Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre de 30 cm à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescents ou mort peut-être abattu).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

- ② En cas de plantations, utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne (cf annexe).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers PSG, CBPS ,et RTG.

LES PARCS URBAINS ET CAMPING

Engagements soumis à contrôles

- ① Maintenir la présence d'espèces d'arbres et d'arbustes autochtones en mélange avec les espèces ornementales.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

- ② Maintenir la continuité des éléments naturels présents dans l'espace vert (pas de coupure urbaine au milieu d'un parc par exemple).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

- ③ Ne pas utiliser d'insecticides à spectre large, c'est à dire non spécifique à l'espèce cible.

Point de contrôle : Contrôle des produits utilisés.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- informer la structure animatrice natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.

LES COTEAUX SECS

- Eviter de fertiliser les pacages
- Pratiquer une fauche centrifuge, c'est à dire de l'intérieur vers l'extérieur favorable à la survie des espèces animales

LES RIVIERES

- Non intervention sur les forêts riveraines, à l'exception des coupes visant le maintien réglementaire des écoulements, la sécurité des biens et des personnes
- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique
- Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large le long des linéaires des cours d'eau
- Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et au cours d'eau et éviter ainsi la dégradation des berges par piétinement. Des clôtures limitant l'accès ainsi que des pompes de prairie dans les milieux pâturés peuvent être installées dans cet objectif.

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne) et les cultivars de peupliers.
- Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.
- En cas de plantation, utiliser des essences « objectif » adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences.
- Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements)

GITES A CHAUVES-SOURIS

- Respecter la plus grande tranquillité à proximité immédiate des gîtes en limitant les activités humaines dérangeantes du 15 mars au 15 août pour les gîtes de reproduction et du 1^{er} octobre au 31 mars pour les gîtes d'hibernation.
- Eviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal stressé (qui tentera de fuir) que pour l'homme (morsure de défense).
- Maintenir des arbres dépérissants, creux ou fissurés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité des biens et des personnes (risque de chute).
- Maintenir un accès aux gîtes de 15 cm de hauteur et de 50 cm de largeur.

PARCS URBAINS ET CAMPING

- Créer des mares et point d'eau (fontaine).

**ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES SUR LE BASSIN DE LA LOIRE, A NE PAS INTRODUIRE**

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en noir). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace sur la conservation des habitats et la biodiversité, et des risques existants en termes de santé publique.

Genre espèce	Nom français	Genre espèce	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité			
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Jussie	<i>Ludwigia uruguayensis ssp. hexapetala</i> (Camb.) Hara	Jussie de l'Uruguay
<i>Egeria densa</i> Planchon	Elodée dense ou égéria	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss.	Lagarosiphon
<i>Fallopia japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	<i>Myriophyllum aquaticum</i> Verll. (Verdc)	Myriophylle du Brésil
<i>Fallopia sachalinensis</i> (Friedrich Schmidt Petrop.) N et hybrides	Renouée de Sakhaline et hybrides	<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale à 2 épis
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Impatiens glanduleuse ou balsamine de l'Himalaya		
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique			
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier et Levier	Berce du Caucase
Autres espèces menaçant la conservation des habitats et la biodiversité			
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo	<i>Elodea plurisp.</i>	Elodées (plusieurs espèces)
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Ailante, Faux vernis du Japon	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux acacia
<i>Aster plurisp.</i>	Les asters (plusieurs espèces)	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Sénéçon du Cap
<i>Impatiens balfouri</i> Hooker fil.	Impatiens de Balfour	<i>Solidago plurisp.</i>	Verge d'or (plusieurs espèces)
<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Impatiens des lièvres ou impatiens du Cap	<i>Xanthium plurisp.</i>	Lampourdes (plusieurs espèces)
<i>Conyza plurisp.</i>	Vergerette (plusieurs espèces)		
Espèces envahissantes localisées à l'estuaire de la Loire et au littoral atlantique			
<i>Cotula coronopifolia</i> L.	Cotule à feuilles de sénébière	<i>Baccharis halimifolia</i> L.	<i>Baccharis</i>

ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE FORESTIERE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pedonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Orme des montagne (*Ulmus glabra*)
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Saule marsault (*Salix gr. caprea*)
Sapin pectiné (*Abies alba*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tilleuls (*Tilia platyphyllos* et *Tilia cordata*)
Tremble (*Populus tremula*)

Arbres fruitiers (vergers) : tous

VI – LE SUIVI SCIENTIFIQUE

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU SITE NATURA 2000
GITES DU PAYS DES COUZES

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidence	Nombre		0
	Occupation du sol autour du site (BV Couze Chambon)	%		ND
	Habitants (population municipale Insee)	Nombre		3310 (en 1999)
	Surface agricole (=surface îlot PAC)	ha		383 ha (en 2008)
	Fertilisation moyenne des prairies de fauche	Nombre		ND
	Pression moyenne de pâturage sur les coteaux	UGB/ha/an		ND
	Fréquentation touristique parc animalier Ardes	Nombre		70 000 (en 2008)
	Fréquentation touristique autre	Nombre		ND
	Chasseur	Nombre		ND
	Pêcheur	Nombre		ND
	Nombre d'éoliennes dans un périmètre de 20 km autour des gites de reproduction	Nombre		26 (en 2009)
	Dépôts de déchets, remblais... ≥ 1 m ³	Nombre		ND
	Linéaire de sentier sauvage utilisé par les engins motorisés	Nombre		ND
	Communes concernées par les espèces exotiques envahissantes	Nombre		ND
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
Rapport pelouse/pelouse embroussaillée	%		ND	
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux			
	Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	SE1	ND
	surface de chaque habitat	ha	SE1	127 ha (en 2006)
	Inventaire des orchidées montagne de la serre	liste	SE1	ND
	Inventaire des espèces halophiles	liste	SE1	ND
	Relevés phytosociologiques du 1340	Qualitatif	SE1	ND
	Relevés phytosociologiques du 6210	Qualitatif	SE1	ND
	Relevés phytosociologiques du 6430	Qualitatif	SE1	ND
	Relevés phytosociologiques du 8220	Qualitatif	SE1	ND
	Relevés phytosociologiques du 8230	Qualitatif	SE1	ND
	Relevés phytosociologiques du 6510	Qualitatif	SE1	ND
	Relevés phytosociologiques du 91E0	Qualitatif	SE1	ND
	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	SE1	ND
	liste espèces d'intérêt communautaire	liste qualitative	SE1	8 (en 2009)
	Effectif des chauves-souris (espèces DH II et IV)	Nbre adulte hivernant et reproducteur	SE1	H : 517 R : 1423
	Qualité de l'eau Couze Chambon station 0430100	Classe la plus faible	GH7	Moyenne (2005) (mat phosphorée)
Occupation du sol du site Natura 2000	%	SE1	ND	

	Nombre de gîtes à chauves-souris	nombre	SE1	247 (en 2009)
	Indicateurs d'état liés à une action précise			
	Effectif des chauves-souris dans caves spécifiquement aménagées	Qualitatif et quantitatif	GH4	0
	linéaire de haies	km	GH1	ND
Indicateurs de réponses	Indicateurs de réponses globaux			
	Surface périmètre Natura 2000	ha		1266 ha (2009)
	Participations réunions/rendez-vous	Nombre	AD3	0
	Niveau de satisfaction de comité de suivi	%	AD3	ND
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre	AD2	0
	Collectivités informées/contactées	Nombre	AD2	0
	Propriétaires informés/contactés	Nombre	AD2	0
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre	AD2	0
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre	AD2	0
	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes	AD1	0
		Surface chartes	AD1	0
	Contractualisation MAET	Nbre agric.	GH2	0
		Surface MAET	GH2	0
	Contrats Natura 2000	Nombre	GH-1-3-4-6-7-8	0
		Surface contrats	GH-1-3-4-6-7-8	0
	Acquisitions foncières à but environnemental	Surface (ha)	GH4	0
	Autres accords amiables de gestion	nombre	AD2	4 (2008)
	Budget engagé	€	AD3	0
	Articles de presse	Nombre	AD3	0
	Outils de communication	Nombre	AD3	0
	Etudes naturalistes	Nombre	SE2	0
	Participants aux sorties natures	Nombre	FA2	0
	Ouvrage infranchissable à aménager / Couze	Nombre	AD3	7 (2007)
	Indicateurs de réponses liées à une action précise			
	Surface totale concernée par des travaux	ha	GH5-6-8	0
	Débroussaillage	ha	GH6-8	0
	Plantation	m linéaire	GH1	0
	Remise en pâturage	ha	GH6	0
	Volume de déchets enlevés	m cube	GH5-7	0
	Sites aménagés en faveur des chauves-souris	Nombre	GH5	0
	Autres procédures réglementaires sur le site (ENS, RN, APPB, périmètres protection captages...)	ha	AD3	0
	Sentiers/sites équipés	Nombre	FA3	ND
Panneaux d'informations	Nombre	FA3	ND	
Lettre d'informations distribuées	Nombre	FA1	0	